



centre d'expertise et de ressources pour l'enfance



# La fréquentation de l'école maternelle francophone en Région de Bruxelles-Capitale

par Sarah Bay,

sous la supervision d'Alain Dubois et Eric Mangez

*Avec le soutien de la Communauté française*

décembre 2010

# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
PREMIERE PARTIE	6
A. CONTEXTE	
LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE	
1. DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE	
2. DIVERSITÉ DE NATIONALITÉ	7
3. DIVERSITE ÉCONOMIQUE	10
4. DÉMOGRAPHIE	
LES RÉPONSES POLITIQUES	12
1. AU NIVEAU RÉGIONAL: LES CONTRATS DE QUARTIER	
2. AU NIVEAU DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE...	13
3. AU NIVEAU LOCAL: DES INITIATIVES DIVERSES	14
L'ENSEIGNEMENT MATERNEL	15
1. INFLUENCE DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE	16
2. INÉGALITÉS FACE À LA SCOLARITÉ	
3. LES FONCTIONS DE L'ÉCOLE MATERNELLE	17
B. MÉTHODOLOGIE	19
C. MODÈLE THÉORIQUE	20
HYPOTHÈSES	
D. LE QUESTIONNAIRE	25
PUBLIC CIBLE	
ECHANTILLONNAGE	
1. SEPT INDICATEURS	
2. DÉTERMINATION DES ÉCOLES	26
DIFFICULTÉS MÉTHODOLOGIQUES RENCONTRÉES	27

DEUXIÈME PARTIE	30
E. DESCRIPTION DES RÉSULTATS	
DESCRIPTION DES RÉPONDANTS	
EXPLORATION DES DONNÉES	31
F. ANALYSE STATISTIQUE	39
CONCLUSION	57
BIBLIOGRAPHIE	60
G. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	
H. SITES INTERNET	61
ANNEXES	62
I. QUESTIONNAIRE	

## INTRODUCTION

Qu'est-ce qui prédispose certains enfants âgés de deux ans et demi à six ans, à fréquenter l'école maternelle, à ne pas la fréquenter ou à la fréquenter de manière irrégulière ?

- ✓ Quelles sont les déterminants sociaux des familles de ces enfants ?
- ✓ Dans quelles conditions de vie ces familles évoluent-elles ?
- ✓ A quelles contraintes objectives doivent-elles, éventuellement, faire face ?

Ces interrogations serviront de fil conducteur à l'ensemble de notre recherche. Avant de définir plus largement les concepts mobilisés par celles-ci, attardons-nous d'abord sur le contexte dans lequel elles interviennent.

Tout d'abord, il faut savoir que nous nous centrerons uniquement sur la Région bruxelloise. Nous le verrons de manière approfondie, cette dernière occupe un statut particulier au sein de notre pays, compte tenu de sa géographie singulière, de son nombre important de résidents d'origine étrangère, de son évolution démographique spécifique ou encore des écarts séparant les différents quartiers en termes économiques, démographiques et de composition de la population.

Ensuite, notons que la scolarité maternelle, sujet central de notre recherche, occupe une place particulière dans l'ensemble du parcours scolaire. En effet, contrairement à l'enseignement primaire ou secondaire, le préscolaire ne fait l'objet d'aucune obligation. L'enfant belge n'est ainsi soumis à l'obligation scolaire qu'à partir de l'âge de six ans. Ce caractère non-obligatoire a de nombreux impacts sur le rapport qu'entretiennent les familles avec l'école. De plus, les enfants fréquentant l'école maternelle sont très jeunes : l'inscription peut se faire dès deux ans et demi. Etant donné le bas âge des enfants, l'investissement affectif de chacun des acteurs prend une ampleur importante, particulièrement en ce qui concerne les parents. Enfin, à cet âge, l'enfant entame son processus de socialisation, il s'agit de la socialisation dite primaire lors de laquelle il intériorise divers éléments de la culture environnante : valeurs, normes, codes symboliques et règles de conduites. Ces éléments seront mobilisés tout au long de sa vie.

S'intéresser à la problématique de la fréquentation (irrégulière) de l'école maternelle est pertinent à plus d'un niveau. L'objectif visé par la présente étude est en fait quadruple :

- Un objectif de connaissance. Il s'agit de montrer ce que représentent statistiquement les enfants ne fréquentant pas ou fréquentant de manière irrégulière cet enseignement, mais également de dévoiler qui ils sont : de quels quartiers proviennent-ils ? Quel est

le niveau économique de leurs parents ? Quel est le niveau d'instruction de leurs parents ? etc.

- Un objectif de nature sociale : il s'agit d'apporter un éclairage sur d'éventuelles inégalités entre enfants.
- Un objectif politique : déterminer le taux réel de scolarisation des enfants de moins de six ans sur un territoire donné.
- Enfin, cette étude tentera d'apporter des propositions visant d'une part à favoriser la fréquentation de l'école maternelle, et d'autre part à répondre à la question suivante : faut-il ou non abaisser l'âge de la scolarité obligatoire ?

Ce rapport est organisé en deux parties.

- Dans la première partie, nous décrirons tout d'abord le contexte bruxellois et ses particularités, les politiques en place ainsi que l'enseignement maternel et ses spécificités. Ensuite, après avoir expliqué la méthodologie utilisée, nous développerons le modèle théorique sur lequel nous nous sommes basés. Enfin, nous nous attarderons plus amplement sur le questionnaire, le public cible, l'échantillonnage et les difficultés méthodologiques auxquelles nous avons dû faire face.
- Dans la seconde partie, consacrée à l'analyse statistique, nous présenterons d'abord les résultats quantitatifs obtenus, via une description des répondants et une exploration des données ; pour ensuite nous plonger dans une analyse statistique globale.

# PREMIÈRE PARTIE

## A. CONTEXTE

### LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

#### 1. DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE

La Région de Bruxelles-Capitale s'étend sur 161,4 km<sup>2</sup> et comprend 145 quartiers, répartis en 19 communes. Cet ensemble est marqué par une ségrégation spatiale importante, séparant les quartiers pauvres, les quartiers mixtes et les quartiers aisés. Le lieu de résidence des bruxellois est ainsi influencé par leur statut socio-économique. De manière générale, deux logiques organisent la géographie bruxelloise : une logique concentrique et une opposition est-ouest, historiquement liée à l'implantation de zones industrielles. Il y a donc, d'une part la zone "ouest", à l'origine plus humide, moins salubre, où se sont concentrés les développements industriels dès le XIX<sup>ème</sup> siècle. Cette zone est traditionnellement plus populaire. D'autre part, la zone "est", plus salubre et majoritairement habitée par les bourgeois aisés ayant fui les quartiers centraux ouvriers. Ce schéma évolue peu avec le temps et influence, depuis plusieurs décennies, la distribution spatiale de l'implantation d'immigrés à Bruxelles. Toutefois, le type de population de certains quartiers peut se modifier, suite au développement de quartiers étudiants, à la spéculation immobilière ou à l'augmentation du prix du logement, par exemple.

Schématiquement, quatre zones sont à distinguer :

- *La première couronne* : elle désigne les quartiers formant un anneau à l'intérieur de la ville. Ceux-ci sont dotés d'une certaine homogénéité sociale et urbanistique.
- *Le croissant pauvre* : les populations les moins favorisées économiquement y sont concentrées. Cette zone forme un croissant autour du centre-ville. Elle comprend des quartiers en première couronne nord et ouest, ceux-ci sont parmi les plus pauvres de la Capitale. Il s'agit de
  - l'ouest de la jonction nord-midi et les Marolles, à l'intérieur du pentagone,
  - l'est d'Anderlecht et de Molenbeek,
  - la commune de Saint-Josse, l'ouest de Schaerbeek et les zones industrielles le long du canal, au nord et
  - le bas de Saint-Gilles et de Forest, au sud.
- *La deuxième couronne* : elle désigne les quartiers situés le plus à l'extérieur de la ville.

- *Le pentagone* : cette zone se situe à l'intérieur des boulevards de la petite ceinture.

---

## 2. DIVERSITÉ DE NATIONALITÉS

La population de Bruxelles est caractérisée par une forte mobilité. En effet, cette Région constitue non seulement un lieu d'arrivée privilégié pour les migrations nationales grâce à son nombre important d'institutions et de lieux de formation, mais elle connaît également une importante immigration internationale. Ainsi, en 2008, 28,1% de la population bruxelloise était de nationalité étrangère<sup>1</sup>. La répartition et la concentration de ces personnes varient fortement d'une commune à l'autre. Tandis que des communes telles Saint-Gilles, Ixelles ou Saint-Josse-ten-Noode comptent plus de trois habitants sur dix de nationalité étrangère, Ganshoren, Berghem-Sainte-Agathe, Jette, Watermael-Boisfort, Evere et Auderghem en comptent moins de deux sur dix<sup>2</sup>.

- *La zone occidentale –la seconde couronne ouest, essentiellement (en rose)-* les sédentaires y sont nombreux. Il s'agit des populations les moins favorisées sur le plan socio-économique, ayant des difficultés à quitter cette zone.
- *La zone centrale ouest –le croissant pauvre (en rouge)-* le principal lieu d'arrivée pour l'immigration internationale non européenne. Les populations les mieux intégrées socio-économiquement quittent cette zone pour se diriger le plus souvent vers l'ouest.
- *La zone centrale est –partie est du pentagone et première couronne est (en bleu)-* lieu important d'arrivée de l'immigration internationale mixte et européenne, due à la présence des institutions internationales. Ses lieux de formation de l'enseignement supérieur attirent également les migrations nationales. Cette zone est marquée par une importante mobilité : on n'y habite généralement qu'un temps pour la quitter rapidement.
- *La zone orientale intermédiaire (en vert) :* lieu intégré dans le système migratoire est de Bruxelles, caractérisé par des échanges dissymétriques avec les parties centrales de la capitale.

---

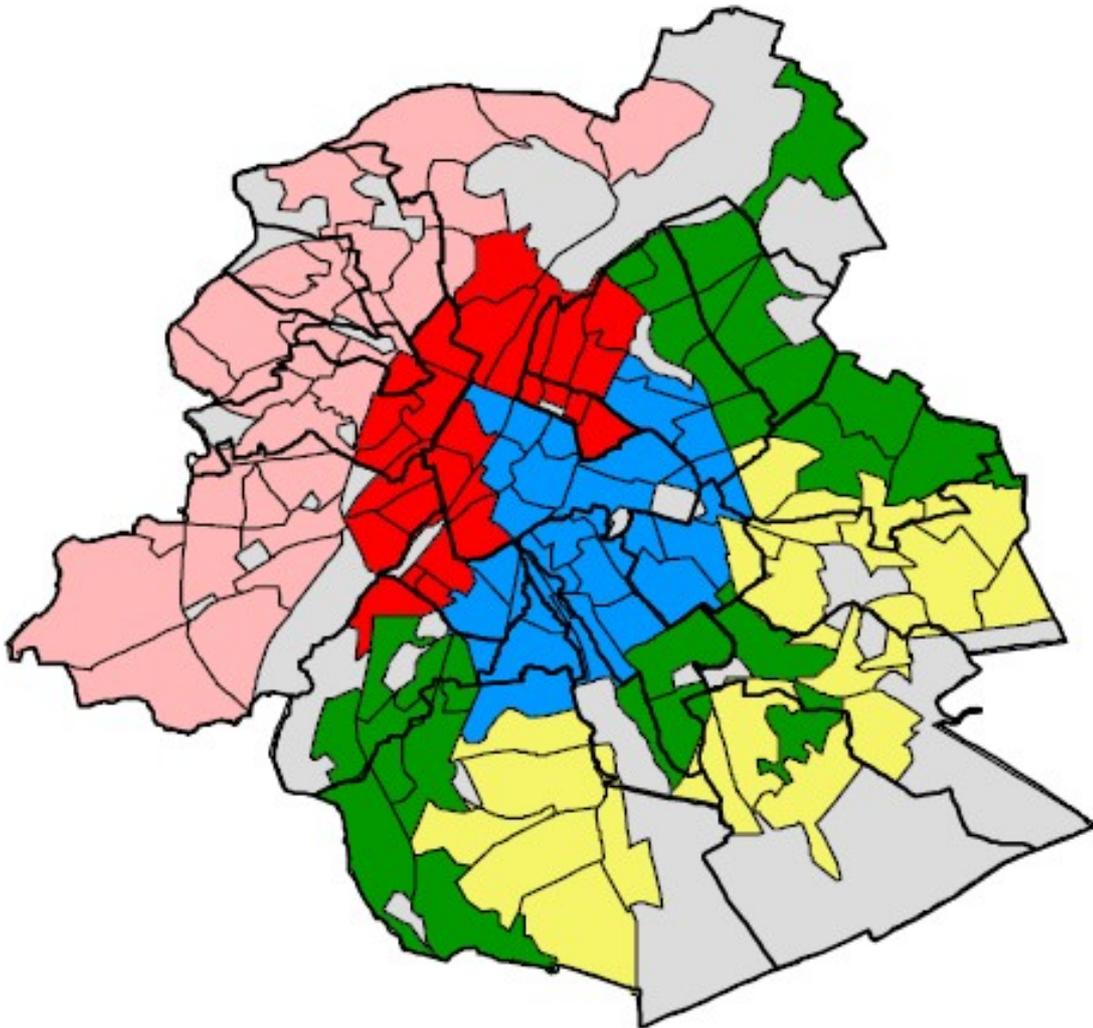
1. ULB-IGEAT et Observatoire de la Santé et du Social, *Analyse des statistiques locales*, Edition 1/2010.

2. INS, *Registre de population*, données 2004, in CERE, *Les conditions d'enfance en Région de Bruxelles-Capitale. Indicateurs relatifs à la petite enfance et aux familles*, mars 2007.

- *La zone orientale externe (en jaune):* marquée par d'importants départs vers la périphérie flamande ou wallonne.

La distribution de la population bruxelloise, obéit, elle aussi, à un certain schéma, distinguant les différents quartiers. Cinq zones apparaissent cette fois :

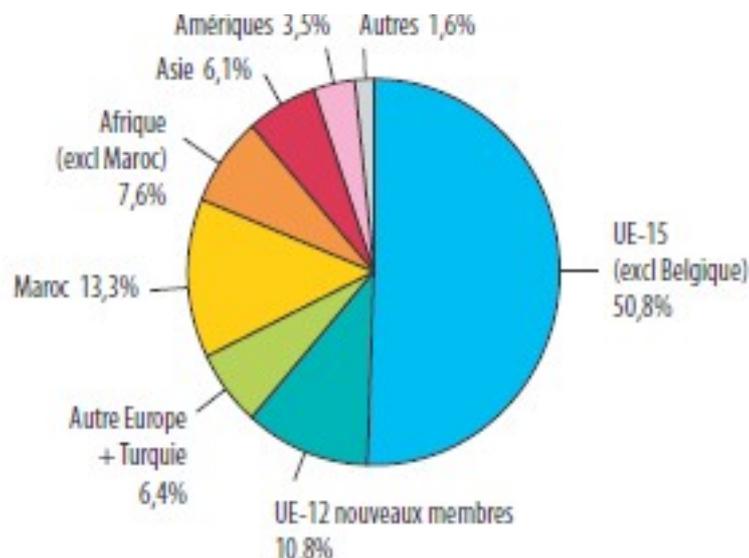
Structure spatiale de la Région de Bruxelles Capitale :



Source : *Monitoring des quartiers, Glossaire.*

En ce qui concerne l'origine des immigrants, celle-ci s'est diversifiée ces dernières années. Les nouveaux immigrés proviennent le plus fréquemment d'Union européenne, des pays d'Europe de l'Est nouveaux membres de l'Union européenne ainsi que d'Afrique subsaharienne. Voici leur répartition :

Distribution de la population non belge en Région bruxelloise au 01/01/2008 :



Source : *DGSIE, Registre national*

Une fois arrivées en Belgique, ces personnes d'origine étrangère sont soumises à ce que Marie Rose Moro, Docteur en médecine et en sciences humaines, nomme un "risque transculturel". Leurs références disparaissent, les catégories utilisées et les repères se transforment. "A la possible douleur de désaffiliation à ses groupes antérieurs s'ajoutent pour l'individu les difficultés d'affiliation aux nouveaux groupes dans le pays d'accueil : les discriminations, le racisme, la difficulté de trouver un emploi et un logement, la précarité, les difficultés d'expression dues à la langue, la difficulté d'anticiper, l'angoisse permanente de ne pas savoir adopter des attitudes idoines aux situations, même les plus banales."<sup>3</sup>

---

3. MORO MR, *Psychothérapie transculturelle des enfants de migrants*, Paris, 1998, p90.

Ce risque touche fortement les enfants de migrants, particulièrement lors de leur entrée à l'école, une des périodes critiques pour ces derniers. A ce moment, l'enfant doit faire face à un clivage entre une référence familiale propre à la culture d'origine d'une part, et une référence externe incarnée par l'école d'autre part. Dans une telle diversité d'environnements, il lui est donc extrêmement complexe de construire son identité et de réussir son intégration scolaire. Nombreux sont donc ces enfants accusant des difficultés ou un retard scolaire.

---

### 3. DIVERSITÉ ÉCONOMIQUE

Une forte hétérogénéité marque le niveau économique des Bruxellois. Des indicateurs tels le revenu médian<sup>4</sup> et le nombre de bénéficiaires d'allocations de remplacement<sup>5</sup> permettent de montrer les disparités entre les diverses communes bruxelloises. En effet, le revenu médian de la capitale est de 17 588 euros et les allocations de remplacement concernent 15,8% de la population bruxelloise. Les deux communes extrêmes sont Woluwe Saint-Pierre et Saint-Josse-ten-Noode : tandis que le revenu médian s'élève à 22 235 euros pour la première contre 13 475 pour la seconde, seulement 6,6% des habitants de la première bénéficient d'allocations contre 25,9% pour la seconde. Ces écarts importants marquent de fortes inégalités entre les Bruxellois.

---

### 4. DÉMOGRAPHIE

Depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, les sociétés occidentales sont marquées par un vieillissement démographique : tandis que la proportion de jeunes diminue, le nombre de personnes âgées est en augmentation. Cependant, la Région de Bruxelles-Capitale échappe à cette règle. En effet, depuis les années 1980 – et plus encore depuis 1998 – Bruxelles est la seule Région à

---

4. INS, *Statistiques fiscales - revenus 2002, déclaration 2003-* in CERE, *Les conditions d'enfance en Région de Bruxelles Capitale. Indicateurs relatifs à la petite enfance et aux familles*, mars 2007.

5. SPP intégration sociale, ORBEm, SPf Sécurité sociale au 01/01/2004, in CERE, *Les conditions d'enfance en Région de Bruxelles Capitale. Indicateurs relatifs à la petite enfance et aux familles*, mars 2007.

voir son âge moyen diminuer : il est passé de 39,4 ans en 1981 à 37,8 ans en 2006<sup>6</sup>. La population bruxelloise est de ce fait la plus jeune du pays, la Flandre et la Wallonie étant caractérisées par une croissance régulière de l'âge moyen de leur population.

Ce rajeunissement de la Région bruxelloise est bien entendu lié à une hausse de la natalité. De 1981 à 2006, en effet, la part des enfants de moins de trois ans est passée de 3,5% à 4,4%<sup>7</sup>. Cette croissance serait liée, non pas à une hausse de la fécondité, mais bien aux phénomènes migratoires augmentant le nombre de jeunes adultes résidant sur le territoire bruxellois, et par conséquent le nombre de naissances. Une double logique agit ici : l'immigration internationale et l'émigration nationale. En ce qui concerne le premier phénomène, nous l'avons dit, en 2008, 28,1% de la population Bruxelloise était de nationalité étrangère<sup>8</sup>. Le croissant pauvre, zone la plus jeune de Bruxelles, est composé d'une importante population étrangère, principalement originaire d'Afrique, or ces populations sont caractérisées par une fécondité plus importante que les standards belges. Le second phénomène, l'émigration nationale, a subi quelques modifications ces dernières décennies : l'âge de l'exode urbain devient en effet de plus en plus tardif. Ce dernier concerne principalement les jeunes couples avec enfants quittant la capitale pour s'installer dans les communes voisines. Cependant, à cause des conditions socioéconomiques actuelles, ces jeunes couples ont tendance à retarder leur émigration. A ces deux logiques migratoires s'ajoute un troisième élément. Il s'agit de la sous-représentation des groupes d'âge les plus élevés (45-64 ans et 65 ans et plus), ceux-ci étant surtout concentrés en périphérie. La combinaison de ces trois phénomènes augmente donc considérablement le poids démographique des jeunes enfants sur la Région de Bruxelles-Capitale.

Notons que Bruxelles, loin d'être une Région homogène, est composée de quartiers relativement différents en termes démographiques : 18 années séparent en effet le quartier le plus jeune (Gare de l'Ouest) du plus âgé (Scherdemaël). D'un point de vue géographique, une opposition flagrante se marque entre un centre jeune et une périphérie plus âgée. On peut en fait distinguer plusieurs zones, en fonction de l'âge moyen de leur population. La première comprend le centre avec une population jeune ; une seconde couronne plus âgée ; et la partie

---

6. Monitoring des quartiers, *Démographie, Age moyen*, 2006.

7. Monitoring des quartiers, *Démographie, Part des moins de 3 ans*, 2006.

8. ULB-IGEAT et Observatoire de la Santé et du Social, *Analyse des statistiques locales*, Edition 1/2010.

la plus jeune, appelée le "croissant pauvre". La seconde zone, un peu moins jeune, comprend le cœur historique de Bruxelles ainsi que l'espace compris entre le quartier Université et les quartiers bordant le parc Josaphat. Les quartiers situés au-delà de ces deux zones sont composés d'une population plus âgée.

La démographie n'évolue donc pas de manière homogène dans l'ensemble de la Région bruxelloise : tandis que certains quartiers connaissent un rajeunissement supérieur à la moyenne régionale, d'autres subissent un vieillissement plus marqué.

L'ensemble de ces éléments géographiques, migratoires, économiques et démographiques montre à quel point Bruxelles est une Région faite de diversités et d'inégalités. Des frontières invisibles se sont tracées entre les différentes populations bruxelloises, représentant un obstacle au bon développement des enfants grandissant dans les quartiers les moins favorisés.

## LES RÉPONSES POLITIQUES

Pour tenter de remédier aux inégalités existant entre les différentes tranches de la population bruxelloise, des solutions ont vu le jour, aux différents niveaux de pouvoir politique. Nous présenterons ici les principales et les plus pertinentes quant à notre objet de recherche, la scolarité maternelle.

### 1. AU NIVEAU RÉGIONAL : LES CONTRATS DE QUARTIER

Depuis 1994, le Gouvernement de la Région bruxelloise, en collaboration avec les communes, a mis en place la politique de contrats de quartier, dorénavant appelés "contrats de quartier durables". Il s'agit d'une politique de revitalisation urbaine intervenant comme une réponse aux problèmes de développement au sein de la Région. Elle vise à lutter contre le dépeuplement, le risque d'exclusion sociale et la dégradation physique du bâti. Elle a ainsi pour objectif de construire une nouvelle identité à certains quartiers anciennement industriels, et cela en renforçant la solidarité locale. Il s'agit donc de favoriser l'attractivité résidentielle de la Région, en améliorant l'image des quartiers les plus dégradés, mais également en créant un mouvement d'initiatives dans l'espoir d'y attirer les investisseurs privés.

Ces contrats s'étalent sur une période de quatre ans et prévoient différentes opérations au sein d'un périmètre délimité. Concrètement, cinq volets sont développés, ceux-ci visent la réhabilitation de logements existants ; la création de nouveaux logements ; la réhabilitation ou la création d'espaces réservés aux activités artisanales ou industrielles ; le réaménagement des espaces publics ; la création ou le renforcement d'infrastructures et d'équipements de quartier, qu'ils soient socioculturels, sportifs ou autres et enfin, la mise en place d'initiatives sociales et participatives.

Ces opérations s'inscrivent en outre dans une logique d'amélioration des performances énergétiques des constructions, de lutte contre les nuisances environnementales et de réduction de l'empreinte écologique des habitants et usagers des quartiers concernés.

Chaque année, le pouvoir régional définit les quatre quartiers pouvant bénéficier, à partir de l'année suivante, d'un contrat de quartier. Ces derniers sont sélectionnés sur base de l'état des espaces publics et des immeubles -dégradation, inoccupation- mais également sur base de la situation sociale des habitants du quartier – des indicateurs sociaux tels le chômage ou la scolarisation sont mobilisés.

Une caractéristique originale de cette politique consiste à donner une place aux habitants du quartier bénéficiaire. En effet, dans chaque quartier existe une Commission Locale de Développement Intégré (CLDI) via laquelle les habitants émettent leur avis à propos de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme d'action.

Le montant global dont dispose une commune pour mettre en place un contrat de quartier s'élève, en moyenne, à 14 millions d'euros. Cette politique est financée en majeure partie par la Région. Des fonds supplémentaires proviennent de l'Etat fédéral et, dans une moindre mesure, des communes bénéficiaires. A cela peuvent s'ajouter des fonds structurels européens ainsi que des apports privés. Entre 1994 et 2008, près de 541 millions d'euros ont été dédiés à ces contrats de quartiers. 1032 logements ont été rénovés ou créés, 62 équipements d'intérêt collectif ont été construits et de nombreux kilomètres de voiries ont été aménagés.

## 2. AU NIVEAU DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE : DEUX DÉCRETS

Le décret du 30 juin 1998 vise à assurer des chances égales d'émancipation sociale à tous les élèves, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives. Ce décret s'applique à l'enseignement ordinaire uniquement, au niveau fondamental et secondaire et concerne tous les réseaux d'enseignement.

Concrètement, la discrimination positive équivaut à "donner plus à ceux qui ont moins". Cela revient à offrir des moyens supplémentaires aux établissements scolaires fréquentés par des élèves provenant de milieux fragilisés. L'objectif étant de donner à chacun des chances égales d'émancipation sociale.

Deux types d'aide sont mis en place : d'une part octroyer des moyens humains et d'autre part, des moyens financiers via des subsides. Il s'agit, par exemple, d'engager des professeurs supplémentaires, d'aménager des locaux et abords, d'acheter du matériel, des livres, revues et journaux, etc.

Tous les trois ans, un classement des implantations est effectué par le Gouvernement, via un indice socio-économique basé sur des critères sociaux, économiques, culturels et pédagogiques. Celui-ci distingue les moins favorisées des plus favorisées. Deux listes

d'implantations bénéficiaires sont ainsi établies, une première pour l'enseignement et une seconde pour l'enseignement secondaire. En Région bruxelloise, pour l'année 2005-2006, 23,7% des effectifs scolaires dans l'enseignement fondamental et 27,5% dans l'enseignement secondaire bénéficiaient de discrimination positive.<sup>9</sup>

Les implantations bénéficiaires doivent, chaque année, introduire un projet action. Celui-ci décrit les actions qu'elles projettent de mener durant l'année scolaire suivante, ainsi que les moyens requis pour les mettre en œuvre. Un ensemble de Commissions examine ensuite ces projets, les réajuste éventuellement et répartit les moyens disponibles entre les implantations.

Le 30 avril 2009, un nouveau décret instaurant l'enseignement différencié dans les écoles a vu le jour. Les fondements de ce dernier se rapprochent fortement de ceux du décret "discrimination positive" tout en corrigeant certains travers. Le décret "enseignement différencié" est entré en application à la rentrée scolaire 2010.

Depuis 2005, il existe un second décret ayant pour but d'améliorer le soutien scolaire des enfants défavorisés. Il s'agit du décret école de devoirs, subventionné par la Communauté française. Celui-ci lutte pour l'insertion, la réussite scolaire et la promotion sociale et culturelle des enfants et des jeunes issus principalement de milieux populaires. Via le soutien scolaire, il vise la réussite et l'égalité des chances pour tous. Son objectif est de permettre à chaque enfant de développer ses potentialités, sa capacité à appréhender son environnement ainsi qu'à stimuler sa participation dans son milieu de vie.

Les moyens utilisés par les écoles de devoirs sont divers : cela va de l'aide aux devoirs à des activités d'expression orale et corporelle, en passant par des activités sportives.

Les enfants fréquentant les écoles de devoirs ont entre 3 et 18 ans et suivent un enseignement fondamental ou secondaire, tous réseaux confondus.

---

### 3. AU NIVEAU LOCAL : DES INITIATIVES DIVERSES

Au niveau local, diverses mesures sont élaborées pour une meilleure intégration des individus, celles-ci s'adressent particulièrement aux personnes immigrées. En effet, différentes structures, chargées d'accueillir les nouveaux migrants, sont mises en place pour tenter de lutter contre le "risque transculturel" abordé plus haut. Il peut s'agir de centres d'aide sociale des communes, de centres d'intégration, de centres d'accueil pour réfugiés, de services de traduction et de médiation sociale, de services d'alphabétisation, de services de soutien

---

9. Ministère de la Communauté française de Belgique/Etnic, *Implantations et effectifs scolaires en discrimination positive*, 2007. N.B. Les données concernant la série 2006-2009 ne sont pas encore disponibles.

psychologique aux réfugiés ou encore de diverses associations. Chacune de ces structures aide les immigrants à s'intégrer dans leur société d'accueil et a, par conséquent, un impact sur l'insertion scolaire des enfants et l'insertion professionnelle de leurs parents.

## L'ENSEIGNEMENT MATERNEL

Nous l'avons dit, en Belgique, l'enseignement n'est obligatoire qu'à partir de l'âge de six ans. Le caractère obligatoire ne concerne donc pas les enfants en âge de fréquenter l'école maternelle. Cependant, le nombre d'enfants y étant inscrits est très élevé : selon le rapport 2008 de l'OCDE<sup>10</sup>, les taux nets de scolarisation des enfants belges âgés de 3 à 5 ans avoisinent les 100%. La Belgique affiche un score aussi élevé depuis 1970. Notons que les taux français, espagnols et italiens sont semblables, à l'opposé de ceux des Pays-Bas, de la Finlande et du Luxembourg, étant respectivement de 37, 44 et 81%.

Notons également que les statistiques concernant le taux de scolarisation des enfants concernés par l'école maternelle sont disponibles au niveau national mais très difficiles à obtenir au niveau des Régions, et plus particulièrement au niveau de la Région bruxelloise. Ceci s'explique d'une part par la complexité d'un enseignement organisé et subventionné par deux Communautés : flamande et française. Et d'autre part, par le nombre important d'enfants non inscrits aux registres de population (en séjour illégal, demandeurs d'asiles) mais pourtant inscrits à l'école maternelle. Ces derniers sont donc comptabilisés dans les registres scolaires, sans l'être dans les registres de population, entraînant ainsi un gonflement des taux de scolarisation.

S'il est difficile de connaître le taux de scolarisation pour la Région bruxelloise, cela l'est encore plus à l'échelle des communes ou des quartiers. Pourtant, nous l'avons montré, Bruxelles est une Région faite de diversités et d'inégalités entre les quartiers. Nous supposons donc que ce taux varie d'une commune à l'autre, d'un quartier à l'autre. Malheureusement, ce postulat ne pourra être vérifié dans cette étude, étant donné le manque de données statistiques disponibles.

Toutefois, une nuance importante est à poser entre l'inscription et la fréquentation. En effet, dans un tel contexte, se pencher sur le taux d'inscription des enfants bruxellois à l'école maternelle ne relève que de peu d'intérêt. Par conséquent, la notion d'inscription ne sera pas au centre de notre recherche. C'est donc bien autour de celle de fréquentation que s'organise celle-ci. Bien qu'aucune donnée récente n'existe à propos du taux de fréquentation de l'école maternelle, la plupart des études postulent que celui-ci semble relativement élevé en Belgique.

---

<sup>10</sup>OCDE, *Regards sur l'éducation*, 2008.

Cette recherche se penche, quant à elle, particulièrement sur les enfants bruxellois ne fréquentant pas l'école maternelle ou la fréquentant de manière irrégulière.

---

## 1. INFLUENCE DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Nous l'avons dit, de manière globale, la population bruxelloise tend à rajeunir. Ce phénomène, qui ne fait que commencer, a d'importantes conséquences sur l'enseignement. Entre 2010 et 2015, le nombre total d'élèves dans le maternel bruxellois subira en effet une augmentation de 13%<sup>11</sup>. Le nombre d'enfants grandissant, les places dans les écoles maternelles viennent à manquer. Le ministre-président bruxellois, Charles Picqué, a estimé que d'ici la rentrée scolaire 2014-2015, 79 écoles supplémentaires -maternelles et primaires- seront nécessaires pour la Région bruxelloise.

Une fois de plus, ce phénomène est marqué spatialement : toutes les communes ne subiront pas cette croissance de manière homogène. D'ici 2015, Molenbeek-Saint-Jean, Schaerbeek, Bruxelles et Anderlecht seront les quatre communes les plus marquées par cette évolution.

---

## 2. INÉGALITÉS FACE À LA SCOLARITÉ

Les nombreuses inégalités touchant la population bruxelloise ont d'importantes conséquences sur la scolarité des enfants. En effet, tous ne sont pas égaux face à l'insertion scolaire. D'après une étude menée par Altay A. Manço<sup>12</sup>, 30% des élèves du niveau fondamental en Belgique francophone seraient d'origine étrangère. Un taux très élevé de redoublants caractérise ces derniers, comparativement aux élèves belges : tandis que trois élèves étrangers du niveau primaire sur dix ont perdu une année scolaire, seulement deux élèves belges sur dix sont concernés par cet échec. Les enfants nés hors de Belgique sont encore davantage touchés. Le décrochage ou l'irrégularité scolaire deviennent alors fréquents. Notons que, bien que le

---

11 Institut Bruxellois de Statistiques et d'Analyse, *Les cahiers de l'IBSA n°2. Impact de l'essor démographique sur la population scolaire en Région de Bruxelles-Capitale*, juin 2010, p21.

12. DR. ALTAY MANCO A., *La scolarité des enfants issus de l'immigration turque et maghrébine en Belgique francophone*, Publication de l'Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations, 2000.

nombre d'enfants immigrés concernés soit élevé, une part des enfants belges –et plus particulièrement les enfants issus de familles défavorisées- est, elle aussi, marquée par des difficultés d'insertion scolaire.

Nous l'avons expliqué, la distribution des familles immigrées sur le territoire bruxellois obéit à une certaine logique. Par conséquent, nous pouvons poser l'hypothèse qu'une part des familles fréquentant de manière moindre l'école maternelle serait, elle aussi, marquée spatialement.

Ainsi, dans un contexte bruxellois où l'accueil scolaire tend à manquer, il est important de s'attarder sur la situation des enfants dont les chances de fréquenter l'école maternelle sont, à l'origine, réduites. Ces derniers sont alors frappés par un double phénomène les éloignant de cet enseignement : une ségrégation spatiale à laquelle s'ajoute une ségrégation sociale.

---

### 3. LES FONCTIONS DE L'ÉCOLE MATERNELLE

La scolarité maternelle, et plus particulièrement sa fréquentation régulière, importe tant au regard des multiples fonctions qu'elle remplit. D'après le décret mission du 24 juillet 1987<sup>13</sup>, les objectifs de l'enseignement maternel sont les suivants :

- développer la prise de conscience par l'enfant de ses potentialités propres et favoriser, à travers des activités créatrices, l'expression de soi ;
- développer la socialisation ;
- développer des apprentissages cognitifs, sociaux, affectifs et psychomoteurs ;
- déceler les difficultés et les handicaps des enfants et leur apporter les remédiations nécessaires.

Les fonctionnalistes s'inscrivent dans cet ordre d'idées. D'après ceux-ci, le système éducatif doit être compris en relation avec les fonctions qu'il remplit par rapport au système social dans son ensemble. La première fonction est culturelle : l'école transmet un patrimoine et permet à l'individu de développer ses qualités, de se construire en tant que sujet réflexif. La seconde est civique : l'école socialise l'individu, elle lui apprend les règles du vivre ensemble, les normes et rôles sociaux. La troisième fonction est économique et sociale : l'école prépare

---

13. Union des Fédérations des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique, *L'école obligatoire à 5 ans. Solution contre l'échec scolaire et facteur d'intégration sociale ?*, Analyse UFAPEC 2008.

aux qualifications et compétences requises par la division du travail. Fréquenter l'école maternelle augmenterait donc les chances des enfants de répondre à ces trois fonctions. En effet, au plus tôt la scolarité serait entamée, au mieux ceux-ci seraient préparés à l'école primaire et au mieux ils auraient intériorisé la culture propre à l'école.

L'utilité et l'importance de l'enseignement maternel ne peuvent donc être niées. A tel point qu'aujourd'hui, un sérieux débat anime la scène politique, autour de l'idée d'abaisser l'âge de la scolarité obligatoire. Plusieurs arguments appuient cette modification : renforcer les liens entre l'école et la famille ; favoriser la réussite de l'ensemble de la scolarité de l'enfant ; assurer à tous les enfants l'avantage d'une année scolaire avant les primaires pour s'intégrer dans un milieu différent du milieu familial et pour les familiariser avec l'environnement scolaire et enfin, assurer la cohérence du cycle 5-8 ans en étendant la scolarité obligatoire à l'ensemble du cycle. Cependant, ceci fait l'objet de nombreuses discussions étant donné, notamment, l'impact financier que cela engendrerait<sup>14</sup>.

---

14. D'après la lecture d'articles non scientifiques dont nous avons pris connaissance.

## B. MÉTHODOLOGIE

Pour réaliser cette étude, nous avons procédé comme suit.

Dans un premier temps, nous avons réalisé sept entretiens exploratoires. Dans ce cadre, nous avons rencontré

- Une échevine de l'enfance ;
- Une coordinatrice de l'accueil extrascolaire ;
- Deux directrices d'école ;
- Un responsable de l'enseignement fondamental de l'Entreprise publique des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication (ETNIC) ;
- Une responsable administrative de l'Institut Bruxellois des Statistiques et d'Analyse ;
- Un administrateur du CERE expérimenté dans les politiques de la ville en Région bruxelloise.

L'ensemble des données récoltées lors de ces entretiens nous a permis de formuler nos hypothèses de recherche, développées plus loin.

Dans un second temps, nous avons réalisé un questionnaire, dont les modalités seront précisées ultérieurement. Ce dernier nous a alors permis de confirmer ou d'infirmer nos hypothèses.

## C. MODÈLE THÉORIQUE

La question animant la présente étude est la suivante :

*Qu'est-ce qui prédispose certains enfants, âgés de deux ans et demi à six ans, à fréquenter l'école maternelle, à ne pas la fréquenter ou à la fréquenter de manière irrégulière ?*

- ✓ *Quelles sont les déterminants sociaux des familles de ces enfants ?*
- ✓ *Dans quelles conditions de vie ces familles évoluent-elles ?*
- ✓ *A quelles contraintes objectives doivent-elles, éventuellement, faire face ?*

Concernant le caractère régulier de la fréquentation, la question suivante était reprise dans le questionnaire, pour chacune des trois années d'enseignement maternel : "En première maternelle, votre enfant allait-il à l'école : régulièrement (la moitié du temps au moins) ; irrégulièrement ; pas du tout".

Par "déterminants sociaux" sont entendus les facteurs sociaux influant sur les conduites et les représentations. Il existe trois séries d'indicateurs des déterminants sociaux : ceux qui renvoient à une désignation biologique (le sexe et l'âge) ; ceux qui traitent du montant des capitaux sociaux, culturels et économiques des personnes interrogées ; ceux qui indiquent le mode d'organisation de la vie privée dans laquelle celles-ci sont insérées<sup>15</sup>. Nous nous centrerons principalement sur les deux derniers types.

## HYPOTHÈSES

Pour plus de lisibilité, l'ensemble de nos hypothèses sont présentées sur un schéma, page 20.

Celles-ci postulent que trois facteurs influencent la fréquentation de l'école maternelle chez les enfants bruxellois :

---

15. de SINGLY F, *L'enquête et ses méthodes. Le questionnaire*, Armand Colin, 2008, p 47.

- Les besoins des parents : il s'agit des besoins liés d'une part à l'activité professionnelle des parents et d'autre part à leur situation conjugale (biparentale ou monoparentale).
  
- L'offre, l'accessibilité : tant en termes de capacité d'accueil scolaire qu'en termes d'équipements et associations. Ces derniers étant améliorés grâce aux dispositifs de rénovation urbaine.
  
- La motivation des parents : l'intérêt ou non des parents pour la scolarité de l'enfant d'une part, mais également leur motivation ou non, puisée dans un contexte socioculturel favorable ou défavorable, à une fréquentation régulière de l'enfant à l'école maternelle, d'autre part.



Par souci d'économie, nous ne décrirons pas les concepts ou les relations causales entre deux concepts dont la compréhension est aisée. Cependant, pour plus de clarté, voici quelques précisions. Lisons ce schéma dans le sens des aiguilles d'une montre.

- L'activité professionnelle des parents aurait une influence sur la fréquentation de l'école maternelle de leur enfant. En effet, les parents ayant une activité professionnelle auraient, durant leur temps de travail, des besoins en termes d'accueil de l'enfant. Notons que, pour l'accueil des enfants de deux ans et demi à trois ans, les parents auraient davantage recours à l'école plutôt qu'à la crèche étant donné la gratuité de cette dernière.
- Le quartier de résidence serait influencé d'une part par le revenu des parents – les quartiers se distinguent en effet par le revenu médian de leurs habitants – et d'autre part, par l'appartenance à l'origine culturelle – les personnes d'origine immigrée ont tendance à se regrouper dans certains quartiers.
- Le quartier de résidence conditionnerait les dispositifs de rénovation urbaine. En effet, seuls certains quartiers bénéficient de ces dispositifs.
- Ces derniers influenceraient à leur tour l'environnement socioculturel, en créant ou en améliorant l'offre en termes d'associations (de soutien scolaire, par exemple), d'équipements ou de lieux de formation.
- Enfin, cette amélioration de l'offre influencerait la fréquentation scolaire. En effet, si cette offre croît, la fréquentation de l'école maternelle aurait tendance à s'améliorer. De plus, les dispositifs de rénovation urbaine placeraient les parents dans un contexte socioculturel plus favorable et par conséquent, accroîtraient leur motivation et leur intérêt pour la scolarisation de leur enfant, améliorant ainsi la fréquentation scolaire.
- La situation conjugale influencerait la fréquentation de l'école maternelle. En effet, les familles monoparentales, soit 23% des familles bruxelloises<sup>16</sup> selon un sondage du CERE, auraient des besoins plus importants en termes d'accueil de l'enfant. Cela les pousserait à recourir à l'école maternelle. Notons que suivant Statbel<sup>17</sup>, le pourcentage des ménages monoparentaux atteindrait désormais 32,4% en Région bruxelloise.

---

16. CERE, *La crèche, l'école maternelle et l'enseignement primaire. Les leçons d'un sondage exploratoire*, juillet 2010.

17. Statbel, *Noyaux familiaux en 2008* :  
<http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/structure/menages/nmbrenoyaux/index.jsp>

- La capacité d'accueil scolaire aurait un impact sur la fréquentation de l'école maternelle : au plus la capacité serait étendue, au plus la fréquentation serait importante. Toutefois, la capacité d'accueil dépend d'une part de l'offre scolaire, c'est-à-dire du nombre d'écoles maternelles, et d'autre part de la démographie : au plus le nombre d'enfants en âge de scolarité maternelle est important, au plus la capacité d'accueil se réduit.
- L'intérêt et la motivation des parents vis-à-vis de la scolarité de l'enfant auraient un impact sur la fréquentation. En effet, des parents intéressés seraient davantage motivés. Cela influencerait positivement la régularité scolaire.
- Cet intérêt dépend de deux éléments. Premièrement, des études des parents : au plus le niveau de celles-ci est élevé, au plus les parents seraient éduqués et conscients de l'intérêt de la scolarité de l'enfant. Ajoutons que l'intérêt des parents dont la profession est liée au domaine de la formation (instituteur, professeur, éducateur, puéricultrice ou autre) serait encore davantage développé. Deuxièmement, du modèle familial, soit la répartition des rôles parentaux : la motivation pour la scolarité de l'enfant serait moindre pour une famille aux rôles fortement différenciés et dans laquelle le statut de mère serait dominant pour la femme.

## D. LE QUESTIONNAIRE

### PUBLIC CIBLE

Notre questionnaire s'adresse aux parents d'enfants de troisième primaire. Ces enfants nous intéressent tout particulièrement car ils ont dépassé l'âge de l'école maternelle ainsi que l'âge du cycle 5-8 ans, les liant encore de manière indirecte à cette dernière. Adresser le questionnaire à leurs parents nous permettra d'obtenir un point de vue rétrospectif sur les trois années d'école maternelle. De plus, ils n'auront dépassé que de peu cet âge et s'ancrent ainsi dans le même contexte global que les enfants étant actuellement en âge de scolarité maternelle.

Le questionnaire est repris en annexe, pages 62 à 66.

### ECHANTILLONNAGE

#### 1. SEPT INDICATEURS

Sur le schéma en page 22, l'indice "1" s'applique aux hypothèses qui seront vérifiées via l'échantillonnage et l'indice "2" aux hypothèses à vérifier via les questions internes au questionnaire.

Nous avons donc procédé par échantillonnage raisonné. Pour cela, nous avons pris en considération sept indicateurs :

- les différents réseaux scolaires ;
- les écoles fondamentales bénéficiaires de discrimination positive ;
- le revenu moyen par habitant selon les quartiers ;
- la part des étrangers selon les quartiers ;
- les quartiers bénéficiaires de contrats de quartiers ;
- la part des 3-5 ans selon les quartiers ;
- la capacité d'accueil relative dans le maternel selon les communes.

En ce qui concerne le quartier de résidence, non repris parmi les sept indicateurs ci-dessus, nous saurons s'il s'agit du même quartier que celui de l'école en croisant l'adresse de cette dernière avec les questions *"En deuxième maternelle, votre enfant allait-il dans une école de*

voire commune ?" et "En deuxième maternelle, votre enfant allait-il dans une école de votre quartier ?", issues du questionnaire. Notons que ces questions concernent la deuxième maternelle car nous postulons que jusqu'à cette année scolaire, un effet de proximité déterminera le choix de l'école. Tandis qu'à partir de la troisième maternelle –année comptée dans le cycle 5-8 ans – ce choix sera guidé par une recherche de qualité. Nous émettons donc l'hypothèse que si un enfant change d'école en cours de scolarité maternelle, il le fera après la deuxième maternelle. Par conséquent, pour savoir si l'enfant a été dans une école maternelle de son quartier, nous nous basons sur la deuxième année.

Concernant les différents réseaux scolaires, nous avons pris en compte le réseau officiel subventionné (120 écoles bruxelloises) ainsi que le réseau libre subventionné (122 écoles bruxelloises). Nous n'avons pas retenu les écoles appartenant au réseau de la Communauté française (14 écoles bruxelloises), étant donné leur faible importance en nombre et en pourcentage.

Etant donné que le questionnaire a pour public cible les parents d'enfants de troisième primaire, ces sept indicateurs concernent les années 2005, 2006 et 2007, années pendant lesquelles ces enfants étaient en âge de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> maternelle.

## 2. DÉTERMINATION DES ÉCOLES

Notre objectif était de retenir vingt écoles, pour adresser nos questionnaires à une classe de troisième primaire par école. Pour cela, nous avons, dans un premier temps, sélectionné quarante écoles, de manière à en choisir ensuite 20 permettant de représenter un maximum de dimensions. Nous avons procédé comme suit.

- Nous avons croisé le critère de réseaux scolaires avec celui de discrimination positive. De ce croisement résulte le tableau suivant. A chacune des cases correspondent dix écoles.

	Discrimination positive	Discrimination positive
Réseau officiel subventionné	1	3
Réseau libre subventionné	2	4

Pour les cases 1 et 2, nous obtenons vingt écoles, inscrites dans neuf communes : Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Schaerbeek, Saint-Josse-ten-Noode, Forest, Anderlecht, Koekelberg, Ixelles et Bruxelles villes (nous distinguerons Bruxelles-Centre de Laeken). Nous avons retenu ces neuf communes car l'entièreté des écoles bruxelloises en discrimination positive s'y trouvent.

Ces neuf communes sont ensuite réparties de manière aléatoire entre le réseau officiel subventionné et le réseau libre subventionné. De manière à obtenir quarante écoles, chaque

commune se verra attribuer, arbitrairement, deux écoles en discrimination positive ; parmi lesquelles nous ne retiendrons, pour terminer, qu'une seule.

Pour les cases 3 et 4, nous avons créé deux listes de communes. La première reprend cinq communes choisies de manière aléatoire parmi celles déjà présentes dans les cases 1 et 2. La seconde liste comprend cinq autres communes. Nous obtenons ainsi dix communes. Celles-ci sont réparties de manière aléatoire entre le réseau officiel subventionné et le réseau libre subventionné. A chacune de ces communes sont enfin attribuées, de manière arbitraire, deux écoles ne bénéficiant pas de discrimination positive.

- Nous avons croisé les écoles ainsi obtenues à la sociologie urbaine, par le biais des cinq critères restants ; à savoir le revenu, la part des étrangers, les politiques de contrats de quartiers, la démographie et la capacité d'accueil relative dans le maternel. Ce croisement donne naissance à un second tableau :

40 écoles	Revenu	Part d'étrangers	Contrats de Quartiers	Part des 3-5 ans	Capacité d'accueil

Chacun de ces critères est évalué d'après l'échelle retenue par le Monitoring des Quartiers. Ainsi, par exemple, le revenu prendra une valeur comprise entre 1 et 5, 1 correspondant à un revenu inférieur à 9000 euros et 5 à un revenu supérieur à 15000 euros, et ainsi de suite.

- A ce stade, notre échantillon comprend quarante écoles –dix par case- or notre objectif est d'en retenir vingt. Nous avons donc sélectionné, pour chaque commune, une seule des deux écoles proposées. Pour effectuer ce choix, nous avons tenu compte de l'ensemble des indicateurs, de sorte à ce que tous soient représentés dans l'échantillon. De plus, nous avons retenu une école juive et une école laïque, mais également une école de la pédagogie Decroly ainsi qu'une école de la pédagogie Freinet. Ainsi, un maximum de dimensions sont reprises dans notre échantillon.

## DIFFICULTÉS MÉTHODOLOGIQUES RENCONTRÉES

Lors de la procédure d'échantillonnage, nous avons dû faire face à trois difficultés méthodologiques.

Premièrement, pour croiser les écoles avec les données de sociologie urbaine –le revenu, la part d'étrangers, etc- il était nécessaire de savoir dans quel quartier était inscrite chacune des écoles. Or, nous ne connaissions que l'adresse de l'école. Nous avons donc utilisé un site

internet<sup>18</sup> permettant, suite à l'encodage de l'adresse de l'école, de connaître le secteur statistique auquel celle-ci correspond. Nous devions ensuite consulter une liste reprenant tous les secteurs statistiques de la Région bruxelloise et reliant chacun d'eux au numéro du quartier correspondant. Enfin, consulter une carte<sup>19</sup> nous a permis de savoir à quel quartier renvoyait ce numéro. Cette méthode fut longue et fastidieuse mais, à priori, la seule pouvant répondre à nos attentes. Ce système a très bien fonctionné, pour les dix premières écoles, jusqu'à ce que le site internet devienne "hors service" pendant plus d'une semaine. Notre recherche a, à ce moment, pris beaucoup de retard.

La seconde difficulté est intervenue lorsque nous avons croisé les écoles avec les politiques de contrat de quartiers. Notre objectif était, alors, de savoir si les écoles se trouvaient ou non dans un quartier ayant bénéficié de cette politique entre 2005 et 2007. La difficulté fut la suivante : les listes des contrats de quartiers se réfèrent, non pas aux quartiers, mais bien à des zones géographiques distinctes<sup>20</sup>. Nous avons donc dû comparer 21 cartes, correspondant aux 21 contrats de quartiers réalisés entre 2005 et 2007<sup>21</sup> avec les adresses des écoles susceptibles de se trouver parmi les zones concernées. Notons que les écoles situées une rue au-delà de ladite zone ont été considérées comme y appartenant. Ce travail fut, cette fois encore, long et fastidieux mais le seul nous permettant d'atteindre nos fins.

---

18. <http://geowebgis.irisnet.be/webgis>

19. Monitoring des quartiers bruxellois, *Délimitation des quartiers*, Cosmopolis – City culture & society – Vrije Universiteit Brussel.

20. Un contrat de quartier peut concerner une zone s'étalant sur plusieurs quartiers. Ainsi, ces derniers ne sont pas utilisés comme référence.

21. Les séries suivantes ont été prises en compte : 2001-2005, 2002-2006, 2003-2007, 2004-2008, 2005-2009, soit 21 contrats de quartier. Nous avons décidé de ne pas tenir compte des séries 2006-2010 et 2007-2011 étant donné leur caractère trop récent par rapport aux années de référence (2005-2007). Deux années sont nécessaires pour qu'un contrat de quartier soit effectif. On ne peut donc pas considérer que ces deux dernières séries aient eu un quelconque impact sur le public cible du questionnaire.

Enfin, nous tenions à apporter la précision suivante. Nous avons choisi de compter, parmi les vingt écoles, une école de Laeken. Par résultat du hasard, cette dernière s'est inscrite dans la case "réseau officiel, sans discrimination positive"<sup>22</sup>. Cependant, nous nous sommes aperçus – malheureusement trop tardivement- qu'il n'existe pas d'école maternelle correspond à ces critères à Laeken : toutes étaient soit bénéficiaires de discrimination positive, soit dispensaient uniquement un enseignement primaire. Nous avons donc été contraints de prendre une école primaire en considération. Toutefois, cela n'engendre pas de problème pour l'analyse statistique. Les parents des enfants concernés par cette école auront simplement répondu "non" à la question "*Votre enfant est-il actuellement dans la même école qu'en troisième maternelle ?*", issue du questionnaire.

---

22. Cfr tableau page 26.

## DEUXIÈME PARTIE

### E. DESCRIPTION DES RÉSULTATS

#### DESCRIPTION DES RÉPONDANTS

Nous avons donc envoyé nos questionnaires à vingt écoles de la Région bruxelloise. Parmi celles-ci, onze nous ont retourné les questionnaires-réponses dans les délais prévus. Deux écoles supplémentaires nous les ont renvoyés une fois le traitement statistique terminé<sup>23</sup>. Notre analyse se base donc sur les onze premières écoles. Six d'entre elles appartiennent au réseau officiel subventionné et cinq au réseau libre subventionné ; trois bénéficient de discrimination positive.

Parmi les 454 questionnaires envoyés, nous avons ainsi reçu 124 réponses. A ces dernières, nous ajoutons sept questionnaires-réponses, provenant d'une école de la commune d'Auderghem, récoltées lors d'une phase de test. Nous obtenons ainsi 131 répondants.

Les écoles n'ayant pas renvoyé les questionnaires nous ont fourni diverses explications : une institutrice absente n'ayant pu faire suivre le courrier, un oubli de la part du directeur, aucune réponse des parents ou encore une erreur de la poste.

Notons les deux observations suivantes :

Parmi les écoles ayant renvoyé les questionnaires, nous observons une sous-représentation d'écoles en discrimination positive.

Ensuite, les écoles des communes suivantes ont répondu : Molenbeek, Ixelles, Schaerbeek (2), Bruxelles Ville (2), Evere, Etterbeek, Jette, Woluwe Saint-Lambert, Saint-Gilles. Neuf communes parmi les quatorze prévues par l'échantillonnage seront donc représentées. A celles-ci s'ajoute Auderghem.

---

23. La première appartient au réseau libre, la seconde au réseau officiel. Toutes deux bénéficient de discrimination positive.

Nous allons à présent passer en revue chacune des questions présentes dans le questionnaire, de sorte à comprendre la manière dont sont distribuées les personnes interrogées.

### 1. HABITEZ-VOUS LA RÉGION DE BRUXELLES ?

Oui pour 87,8% des répondants.

Parmi les 131 répondants, 16 ont répondu non à cette question, soit 12,2%. D'après les données Etnic de 2006<sup>24</sup>, 12,9% des élèves de l'enseignement primaire francophone dispensé en Région bruxelloise ne sont pas résidents bruxellois. Etant donné la proximité entre les deux chiffres, notre échantillon tend à être, à ce stade, représentatif de la population scolaire bruxelloise et compte donc 87,8% d'élèves résidents bruxellois.

Les 16 enfants n'habitant pas la Région de Bruxelles proviennent de diverses communes. Deux enfants viennent de Crainhem, une commune à facilité. Quatre enfants proviennent de communes francophones : Rixensart, Nil-Saint-Vincent, Bierges et La Hulpe. La commune la plus représentée est Vilvoorde, avec 5 enfants. Et enfin, les cinq dernières communes, auxquelles correspondent chacune un enfant, sont également flamandes : Vossem, Strombeek-Bever, Meise, Everberg et Sterrebeek. C'est certainement pour pouvoir bénéficier d'un enseignement francophone que ces derniers se déplacent dans une école de la Région bruxelloise.

### 2. AVEZ-VOUS INSCRIT VOTRE ENFANT À L'ÉCOLE MATERNELLE ?

Oui pour 90% des répondants.

120 parents ont répondu oui à cette question. Ainsi, 91,6% des enfants ont été inscrits à l'école maternelle. Parmi ceux-ci :

- ✓ 83 enfants ont commencé leur scolarité maternelle à deux ans et demi, soit 69,1% ; 29,2% l'ont débuté à trois ans et 1,7% à quatre ans et plus.

---

24. Données ETNIC 2006 in CERE, *Les enfants non résidents dans les milieux d'accueil et l'enseignement fondamental en Région de Bruxelles-Capitale*, Juillet 2007.

- ✓ La majorité, 63,3%, a suivi cet enseignement dans une école du quartier de résidence. 13,3% l'ont suivi dans un autre de leur commune. Enfin, 22,5% ont été à l'école maternelle dans une école hors de leur commune. Une personne (0,8%) affirme que son enfant a été à l'école maternelle sans répondre à cette question. Notons que le nombre d'enfants ayant été à l'école maternelle dans une autre commune que la leur est relativement élevé –près d'un quart<sup>25</sup>. Cela va à l'encontre de l'hypothèse formulée dans la première partie de ce rapport selon laquelle un effet de proximité déterminerait le choix de l'école maternelle.
  
- ✓ 65,8% de ces enfants sont actuellement –en troisième primaire- inscrits dans la même école qu'en troisième maternelle ; contre 31,7% ayant changé d'école entre les deux cycles, soit 38 enfants. Trois parents n'ont pas répondu à cette question (2,5%). Parmi les 38 enfants ayant changé d'école, 31 ont été à l'école maternelle dans une autre école de la Région bruxelloise et 7 hors de la Région bruxelloise. Notons que, toujours parmi ces 38 enfants, 8 sont actuellement dans l'école de Laeken ne dispensant pas d'enseignement maternel, ceci explique donc cela.

En ce qui concerne la fréquentation scolaire de ces 120 enfants, veuillez vous référer au tableau suivant, distinguant les trois années d'enseignement maternel. Celui-ci est exprimé en effectifs.

	Régulièrement	Irrégulièrement	Pas du tout	Non-réponses	Total
1 <sup>ère</sup> maternelle	108	8	2	2	120
2 <sup>ème</sup> maternelle	111	6	1	2	120
3 <sup>ème</sup> maternelle	110	7	0	3	120
Total	329	21	3	7	360

Nous remarquons ici qu'une majorité écrasante d'enfants inscrits à l'école maternelle s'y sont rendus de manière régulière. Ce caractère régulier concerne les trois années. Notons toutefois que ces chiffres ne signifient pas pour autant que la majorité des enfants bruxellois fréquente l'école maternelle de manière régulière. Ils montrent en fait que les enfants dont les parents ont répondu à notre questionnaire et qui ont été à l'école maternelle ont, en majorité, été des élèves réguliers. La nuance posée ici est particulièrement importante pour l'interprétation de ces chiffres.

---

25. Plus de détails à propos de ces enfants seront fournis en pages 49 et 50.

---

### 3. EN QUELLE ANNÉE EST NÉ VOTRE ENFANT ?

Entre deux et trois enfants sur dix ne sont pas à l'heure en troisième primaire.

A partir de cette question, nous avons pu déterminer si les enfants visés par le questionnaire sont actuellement inscrits dans "la bonne année scolaire", compte tenu de leur âge. Ainsi, les enfants nés en 2002 ont réalisé un parcours scolaire sans faute, ils sont dits "à l'heure", ceux nés en 2001 sont dits en retard d'une année, et ainsi de suite.

Nous observons donc que 71% des enfants sont à l'heure, 19,8% accusent une année de retard scolaire et 7,6% sont en retard de deux années ou plus. 1,5% des répondants n'ont pas précisé l'année de naissance de leur enfant.

D'après les données Etnic 2009<sup>26</sup>, 82% des élèves de troisième primaire en Région bruxelloise sont "à l'heure". Nous remarquons donc une sur-représentation d'enfants marqués par un retard scolaire dans notre échantillon.

---

### 4. QUE PENSEZ-VOUS DE L'ÉCOLE MATERNELLE ?

L'école maternelle est très importante pour 69% des répondants.

La grande majorité des répondants estime l'école maternelle très importante, beaucoup la pensent importante et très peu la jugent peu ou pas du tout importante. Voyez le graphique ci-contre.

---

### 5. DEPUIS SA NAISSANCE, VOTRE ENFANT A-T-IL PARTICIPÉ À DES ACTIVITÉS DE VOTRE QUARTIER (ACTIVITÉS SPORTIVES, PLAINES DE JEUX, ATELIERS, STAGES,...) ?

Oui pour 61,8% des répondants.

61,8% des personnes interrogées ont répondu affirmativement à cette question, contre 36,6% ayant répondu par la négative. 1,5% des parents n'ont rien répondu.

---

26. ETNIC, *Statistiques de l'enseignement de plein exercice et budget des dépenses d'enseignement. Annuaire 2007-2008. Volume I*, 2009, p152.

6. DEPUIS LA NAISSANCE DE VOTRE ENFANT, AVEZ-VOUS EU RECOURS À UNE CONSULTATION ONE, UN COURS D'ALPHABÉTISATION, UN COURS DE LANGUE, UN AUTRE COURS OU UNE FORMATION PROFESSIONNELLE ; DANS VOTRE QUARTIER ET EN-DEHORS DE VOTRE QUARTIER ?

63,4% des répondants ont eu recours à un ou plusieurs services de leur quartier.

37 répondants affirment ne pas avoir eu recours à ce type de services (28,2%). Parmi les 94 ayant répondu positivement, soit 71,8% ,

- ✓ 68 ont eu recours à un ou plusieurs services de leur quartier, parmi lesquels la majorité, soit 54 n'ont bénéficié que d'un des services proposés.
- ✓ 15 ont eu recours, tant à des services de leur quartier que d'un autre quartier.
- ✓ 11 ont eu recours à un/des services en-dehors de leur quartier.

Le tableau suivant montre la fréquence à laquelle chacun des services proposés a été utilisé.

	Dans votre quartier	En-dehors de votre quartier	Total
Une consultation ONE	74	8	82
Un cours d'alphabétisation	4	1	5
Un cours de langue	13	8	21
Un autre cours	12	13	25
Une formation professionnelle	5	3	8
Total	108	33	141

Nous pouvons remarquer d'une part que la consultation ONE représente le service auquel les répondants ont eu le plus recours. D'autre part, que les services offerts dans le quartier sont davantage exploités que ceux situés au-delà de celui-ci.

## 7. ORIGINE, FORMATION, EMPLOI

Rappelons que notre échantillon comporte 131 effectifs, cependant, les trois points suivants concernent 262 personnes étant donné que ces questions s'adressent tant au papa qu'à la maman de l'enfant. Nous parlerons donc de 131 couples mais de 262 individus ou répondants.

a. *Quel est votre pays d'origine ?*

Le tableau suivant présente le pays d'origine du papa et de la maman de l'enfant.

	Le papa de l'enfant	La maman de l'enfant	Total
Belgique	39	46	85
Pays européen	21	19	40
Autre	66	64	130
Non-réponses	5	2	7
Total	131	131	262

**Nous remarquons ici la part importante des répondants originaires d'un pays extra-européen** (autre) : 130/262, soit la moitié d'entre eux ; tandis que les répondants belges ne représentent que 32,4% et les européens 15,2%.

Parmi les 66 papas ayant répondu "autre", la majorité provient du Maroc, soit 29 d'entre eux. Suivent la Turquie, avec 5 répondants et la République Démocratique du Congo avec 4 répondants. D'autres pays sont également représentés, nous ne les énoncerons pas tous car ils ne concernent qu'un ou deux répondants, il s'agit entre autres du Pakistan, de la Roumanie, du Togo, etc.

La distribution est similaire pour les 64 mamans provenant d'un pays extra-européen : 27 sont originaires du Maroc, 5 de Turquie et 4 de République Démocratique du Congo.

Les données de l'Institut bruxellois de statistiques et d'analyses<sup>27</sup> concordent avec ceci. En effet, en 2008, la population bruxelloise d'origine extra-européenne provenait principalement du Maroc, d'Algérie, de Tunisie et, dans une moindre mesure, de Turquie.

Nombreux sont les enfants ayant des parents de nationalité étrangère. **Ainsi, sur notre total de 131 couples, seulement 26 sont belgo-belges.** La tendance dominante est en fait le mariage liant deux personnes d'un pays extra-européen, 53 couples sont concernés. Ensuite, 33 couples sont formés de deux personnes d'origine différente, c'est-à-dire qu'ils mélangent les différents groupes (belges, européens et extra-européens). Enfin, viennent les couples composés de deux personnes européennes (13). Pour six couples, les données sont manquantes.

---

27. IBSA, *La région de Bruxelles-Capitale en chiffres*, Mini-Bru, 2009, p7.

*b. Quel est votre plus haut niveau de formation?*

	Le papa de l'enfant	La maman de l'enfant	Total
Primaire	9	16	25
Secondaire	58	55	113
Supérieur	55	57	112
Non-réponses	9	3	12
Total	131	131	262

**Ce tableau nous montre que les deux niveaux de formation les plus rencontrés sont le niveau secondaire avec 113 répondants (43,2%) et le niveau supérieur avec 112 répondants (42,7%).** Notons que pour chaque niveau d'éducation, le nombre de papas concernés est relativement similaire à celui des mamans.

**Notons également une tendance à une certaine homogénéité au sein des couples en termes de niveau d'éducation.** Notre échantillon montre en effet que les personnes de même niveau d'éducation ont tendance à se marier. Ainsi, 41 couples sont formés par deux personnes ayant toutes deux un diplôme de niveau secondaire et 39 couples sont composés de deux diplômés de l'enseignement supérieur. Parmi les couples mixtes, moins nombreux, les combinaisons suivantes sont représentées :

- Secondaire et supérieur : 21 couples ;
- Secondaire et primaire : 9 couples ;
- Supérieur et primaire : 7 couples.

Enfin, quatre couples réunissent deux personnes dont le niveau de formation le plus élevé est le primaire.

*c. Quand votre enfant est entré à l'école maternelle, aviez-vous un emploi ?*

	Le papa de l'enfant	La maman de l'enfant	Total
Oui	98	69	167
Non	23	57	80
Non-réponses	10	5	15
Total	131	131	262

Grâce à ce tableau, nous voyons que la majorité des répondants (167/262 ou 63,7%) avait un emploi lorsque l'enfant était en âge de fréquenter l'école maternelle. Cependant, **l'inactivité concerne tout de même une large part des personnes interrogées (80/262 ou 30,5%).**

La majorité des couples (63/131) sont composés de deux personnes ayant un emploi lors de la période concernée ; dans 39 couples, un des deux parents était sans emploi. Enfin, pour 19 couples, aucun des deux parents ne travaillait.

---

8. UN DES DEUX PARENTS DE L'ENFANT EXERCE-T-IL UNE PROFESSION LIÉE AU DOMAINE DE LA FORMATION (INSTITUTEUR, PROFESSEUR, FORMATEUR, ÉDUCATEUR, PUÉRICULTRICE OU AUTRE) ?

Oui pour 16,8% des répondants.

Seulement 22 personnes interrogées, soit 16,8% ont répondu oui à cette question. Ainsi, 80,9% d'entre elles n'exercent pas de profession liée au domaine de la formation. 2,3% des répondants se sont abstenus de réponse.

---

9. AVEC QUI L'ENFANT VIT-IL ?

Avec ses deux parents pour 76,3% des enfants.

La plus grande part des enfants vit avec ses deux parents : 76,3% d'entre eux sont dans cette situation. Concernant les familles monoparentales ou recomposées, 15,3% vivent uniquement avec leur maman, tandis que seulement 2,3% vivent avec leur papa. Pour 5,3%, soit sept enfants, la réponse "autre" fut cochée. Parmi ceux-ci, nous avons compté les enfants vivant alternativement chez chacun de leur parent. Enfin, cette question présente une non-réponse.

Ces données se rapprochent d'une étude réalisée par le CERE en juillet 2010<sup>28</sup>. Celle-ci décrit, entre autres, la situation familiale des bruxellois et montre que 75% des répondants vivent dans une famille "traditionnelle", en couple. Les mères vivant seules avec leur(s) enfant(s) représentent 16% de cette population et les pères seuls 7%, soit un peu plus que dans notre échantillon. Les 2% restants représentent les familles recomposées.

---

10. POUR LES MAMANS SANS EMPLOI, LAQUELLE DE CES PROPOSITIONS CORRESPOND LE MIEUX À VOTRE SITUATION ?

68,3% des mamans sans emploi le sont pour pouvoir s'occuper de leur enfant.

Un peu moins de la moitié (60/131) des personnes interrogées ont répondu à cette question.

---

28. CERE, *La crèche, l'école maternelle et l'enseignement primaire. Les leçons d'un sondage exploratoire*, juillet 2010.

Cela signifie que les 54,2% de mamans restant ont actuellement un emploi. Rappelons qu'elles étaient 52,7% concernées lorsque leur enfant était en âge d'école maternelle.

Concernant la manière dont les 60 mamans sans emploi justifient leur situation, 26 affirment que "c'est mieux pour mon/mes enfants de rester avec lui/eux plutôt que de travailler à l'extérieur", 15 disent ne pas trouver d'emploi leur laissant le temps de s'occuper aussi de leur(s) enfant(s). Ainsi, 41 des 60 mamans ne travaillent pas pour pouvoir s'occuper de leur enfant. 13 ne trouvent pas d'emploi mais cherchent activement. Les 6 dernières ont coché la réponse "autre" et expliquent être enceinte, avoir des problèmes de santé, etc.

---

#### 11. A LA MAISON, QUELLE(S) LANGUE(S) PARLEZ-VOUS ?

Une majorité parle le Français (84,7%) mais une minorité parle exclusivement le Français (38,9%).

Dans 51 foyers interrogés –soit 38,9% d'entre eux- le Français est l'unique langue utilisée. 60 familles (45,8%) parlent le Français ainsi qu'une ou plusieurs autres langues et 19 (14,5%) parlent uniquement une ou plusieurs autres langues (européenne ou extra-européenne). Cette question présente une non-réponse.

---

#### 12. QUEL EST LE REVENU MENSUEL DE VOTRE MÉNAGE ?

Voyez, sur le graphe ci-contre, la répartition des répondants, selon le revenu mensuel dont dispose le ménage.

Plus de la moitié des ménages (56%) vit avec moins de 2000€ par mois.

---

#### 13. ACCEPTERIEZ-VOUS DE RENCONTRER LE CHERCHEUR ?

25 répondants accepteraient de rencontrer le chercheur, soit 19,08% d'entre eux.

---

#### 14. SOUHAITEZ-VOUS ÊTRE TENU AU COURANT DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE ?

Une personne sur deux a répondu oui.

Par contre, le nombre de répondants intéressés par les résultats de l'enquête est beaucoup plus

élevé : 65 ont répondu souhaiter être tenu au courant de ces derniers, cela représente près de la moitié, soit 49,62% des personnes interrogées. Cela témoigne de la grande importance que les Bruxellois accordent au sujet qui nous occupe.

## F. ANALYSE STATISTIQUE

Nous allons à présent réaliser des analyses croisées pour tester les hypothèses décrites dans la première partie du rapport. Cependant, nous ne pouvons tester l'entièreté de celles-ci, nous nous sommes donc penchés sur les relations les plus pertinentes. Nous nous sommes également attardés sur certaines relations inattendues, découvertes lors du traitement des variables.

La portée de cette étude ne permet pas une analyse statistique détaillée. Par conséquent, nous avons mis certaines relations en évidence et montré que d'autres n'existent pas. Cependant, il ne s'agit bien que de tendances générales ne pouvant, à ce stade, être analysées plus en profondeur.

Tout au long de cette analyse, nous distinguons trois groupes d'enfants :

- Les "réguliers précoces" : il s'agit des enfants ayant fréquenté régulièrement l'école maternelle dès deux ans et demi (83) ;
- Les "irréguliers/inscrits tardifs" : ceux qui ont fréquenté l'école maternelle plus tardivement ou de manière irrégulière (37) ;
- Les "non inscrits" : les enfants n'ayant pas du tout fréquenté cet enseignement (11).

Distinguer ces trois groupes est important car bien que le nombre d'enfants appartenant au premier groupe soit élevé, **36,6% des enfants n'ont tout de même pas fréquenté l'école maternelle ou de manière irrégulière et tardive. Ce nombre est relativement élevé et mérite d'être souligné.**

Nous avons donc tenté de voir en quoi se différencient les enfants de ces trois groupes, quelles variables influencent leur répartition dans chacun des groupes.

Avant de présenter nos analyses croisées, attardons-nous quelque peu sur les éléments suivants, caractérisant les onze enfants n'ayant pas été inscrits à l'école maternelle. Parmi ceux-ci,

- ✓ Seulement 4 enfants sont à l'heure scolairement, trois accusent une année de retard et quatre plus de deux années.
- ✓ Un seul a des parents belgo-belges, deux ont des parents européens, cinq des parents extra-européens et deux des parents formant un couple mixte, pour un enfant, nous ne

connaissons pas la nationalité de ses parents.

- ✓ Pour trois enfants, leurs parents avaient un emploi lorsqu'ils étaient en âge d'école maternelle, trois autres avaient un des deux parents actifs, deux enfants avaient leurs deux parents inactifs et pour trois enfants, nous n'avons pas d'information à ce sujet.
- ✓ Pour deux enfants, le français est l'unique langue parlée à la maison, trois enfants y ajoutent une seconde langue, cinq enfants ne parlent pas le français à la maison, et un répondant n'a pas donné de réponse.

Il nous paraissait particulièrement important de mettre en évidence ces quatre éléments, de manière à mieux cerner ces enfants.

## RETARD SCOLAIRE ET FRÉQUENTATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Ce premier tableau croisé a pour objectif de montrer si le retard scolaire a une quelconque relation avec la fréquentation de l'école maternelle. Rappelons que nous avons interrogé les parents d'enfants de troisième primaire. Nous avons donc comparé leur année scolaire actuelle avec leur année de naissance. Ainsi, les enfants à l'heure d'un point de vue scolaire, ceux en retard d'une année et ceux en retard de deux ans et plus se différencient-ils selon qu'ils aient ou non fréquenté l'école maternelle ?

Nous utiliserons, tout au long de notre analyse, une comparaison entre les effectifs observés et les effectifs théoriques en situation d'indépendance entre les deux variables concernées. Par exemple, entre la variable "retard scolaire" et la variable "fréquentation de l'école maternelle". S'il y a indépendance entre les deux variables, les nombres inscrits dans chaque case correspondent exactement au produit du total de la ligne par le total de la colonne, divisé ensuite par le total du tableau. Par exemple, pour les enfants "réguliers précoces" et "à l'heure", le nombre théorique est de 60 ( $93 \times 83 / 129$ ). Notons que pour chaque analyse, nous écrirons en bleu les effectifs observés se distinguant fortement des effectifs théoriques.

*a. Effectifs observés :*

	A l'heure	Une année de retard	Deux ans de retard et plus	Total
<b>Réguliers précoces</b>	63	16	4	83
<b>Irréguliers / Inscrits tardifs</b>	26	7	2	35
<b>Non inscrits</b>	4	3	4	11
<b>Total</b>	93	26	10	129

Non-réponses : 2

*b. Effectifs théoriques, en situation d'indépendance entre les deux variables :*

	A l'heure	Une année de retard	Deux ans de retard et plus	Total
<b>Réguliers précoces</b>	60	17	6	83
<b>Irréguliers / Inscrits tardifs</b>	25	7	3	35
<b>Non inscrits</b>	8	2	1	11
<b>Total</b>	93	26	10	129

--	--	--	--	--

Non-réponses : 2

*c. Analyse*

Grâce à ces tableaux, nous pouvons remarquer, d'une part, que la situation des enfants réguliers précoces et celle des irréguliers/inscrits tardifs telles que nous les avons observées sont relativement similaires à la situation théorique correspondant à une indépendance entre les deux variables. D'autre part, nous remarquons qu'en ce qui concerne les enfants non inscrits, un écart se marque entre la situation observée et la situation théorique : parmi ceux-ci, il y a deux fois moins d'enfants à l'heure que ce qui est attendu théoriquement ; par contre, il y a quatre fois plus d'enfants en retard de deux années et plus qu'attendu. Nous pouvons ainsi observer une tendance liant la fréquentation de l'école maternelle et la ponctualité scolaire ou non rencontrée par la suite.

## FRÉQUENTATION ET ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DES PARENTS

D'après nos hypothèses, trois facteurs influencent la fréquentation de l'école maternelle : le besoin des parents, leur motivation et l'offre. Les deux analyses suivantes se centrent sur les besoins des parents. La première tente de répondre à cette question : l'activité professionnelle des parents influence-t-elle la fréquentation de l'école maternelle des enfants ?

*a. Effectifs observés :*

	<b>Réguliers précoces</b>	<b>Irréguliers/inscrits tardifs</b>	<b>Non inscrits</b>	<b>Total</b>
<b>Les deux parents travaillent</b>	39	21	3	63
<b>Le papa travaille</b>	28	5	2	35
<b>La maman travaille</b>	3	1	1	5
<b>Les parents ne travaillent pas</b>	12	6	2	20
<b>Total</b>	82	33	8	123

Non-réponses : 8

*b. Effectifs théoriques :*

	<b>Réguliers précoces</b>	<b>Irréguliers/inscrits tardifs</b>	<b>Non inscrits</b>	<b>Total</b>
<b>Les deux parents travaillent</b>	42	17	4	63
<b>Le papa travaille</b>	24	9	2	35
<b>La maman travaille</b>	3	1	1	5
<b>Les parents ne travaillent pas</b>	13	6	1	20
<b>Total</b>	82	33	8	123

Non-réponses : 8

*c. Analyse*

Concernant les foyers dans lesquels la maman travaille seule et ceux où aucun des parents ne travaille, nos observations sont très proches de la situation théorique attendue. Mais en ce qui concerne les foyers où les deux parents travaillent et où seul le papa travaille, nos observations diffèrent de ce qui est attendu en situation d'indépendance. En effet, étonnamment, nos observations des enfants réguliers précoces dont les deux parents travaillent sont sous-représentées par rapport à ce qui est attendu. Toutefois, nous observons davantage d'enfants réguliers précoces dont le papa travaille qu'attendu théoriquement. Par conséquent, ces deux variables tendent à être liées l'une à l'autre.

## FRÉQUENTATION ET SITUATION CONJUGALE DES PARENTS

Nous nous intéressons ici encore aux besoins des parents, via la question suivante : la fréquentation de l'école maternelle diffère-t-elle selon la situation conjugale des parents ? Pour répondre à cette question, nous nous sommes basés sur la question "Avec qui l'enfant vit-il ?" issue du questionnaire.

*a. Effectifs observés :*

	<b>Réguliers précoces</b>	<b>Irréguliers/inscrits tardifs</b>	<b>Non inscrits</b>	<b>Total</b>
<b>Parents mariés</b>	65	28	7	100
<b>Père seul</b>	12	7	1	20
<b>Mère seule</b>	3	0	0	3
<b>Autre</b>	3	2	2	7
<b>Total</b>	83	35	10	130

Non-réponse : 1

*b. Effectifs théoriques :*

	<b>Réguliers précoces</b>	<b>Irréguliers/inscrits tardifs</b>	<b>Non inscrits</b>	<b>Total</b>
<b>Parents mariés</b>	64	27	8	100
<b>Père seul</b>	13	5	1	20
<b>Mère seule</b>	2	1	0	3
<b>Autre</b>	4	2	1	7
<b>Total</b>	83	35	10	130

Non-réponse : 1

*c. Analyse :*

Nous remarquons ici une forte proximité entre les valeurs observées et celles prévues en situation d'indépendance. Il semble donc qu'aucun rapport ne lie la situation conjugale des parents à la fréquentation de l'école maternelle des enfants.

## FRÉQUENTATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET OPINION QU'EN ONT LES PARENTS

Attardons, maintenant, sur le second facteur : la motivation des parents face à la scolarité de leur enfant. La motivation des parents, soit leur intérêt pour l'école maternelle influence-t-il la fréquentation ? Nous faisons référence, ici, à la question "Pour votre enfant, vous pensez que l'école maternelle est très importante / importante / peu importante / pas du tout importante ?"

*a. Effectifs observés :*

	<b>Réguliers précoces</b>	<b>Irréguliers/inscrits tardifs</b>	<b>Non inscrits</b>	<b>Total</b>
<b>Très importante</b>	58	26	7	91
<b>Importante</b>	24	10	3	37
<b>Peu importante</b>	1	1	0	2
<b>Pas du tout importante</b>	0	0	1	1
<b>Total</b>	83	37	11	131

Non-réponse : 0

*b. Effectifs théoriques :*

	<b>Réguliers précoces</b>	<b>Irréguliers/inscrits tardifs</b>	<b>Non inscrits</b>	<b>Total</b>
<b>Très importante</b>	58	26	7	91
<b>Importante</b>	24	10	3	37
<b>Peu importante</b>	1	1	0	2
<b>Pas du tout importante</b>	0	0	1	1
<b>Total</b>	83	37	11	131

Non-réponse : 0

*c. Analyse :*

Nous observons cette fois une similitude parfaite entre les données telles que nous les avons observées et celles attendues théoriquement. Cela indique l'absence de corrélation entre l'opinion des parents à propos de l'école maternelle et la fréquentation scolaire de leur enfant.

## FRÉQUENTATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET EFFET DE PROXIMITÉ

La fréquentation de l'école maternelle est-elle en lien avec la proximité de l'école ? Par proximité, nous faisons référence à la distance entre l'école et le domicile de l'enfant : en maternelle, celui-ci allait-il dans une école de son quartier, d'un autre quartier de sa commune ou bien d'une commune différente de la sienne ? Les enfants ayant été dans une école de leur quartier se différencient-ils des autres en termes de fréquentation scolaire ?

En toute logique, nous ne considérons ici que les enfants ayant fréquenté l'école maternelle, soit 120 des 131. Parmi ceux-ci, nous séparons, une fois de plus, les "réguliers précoces" des "irréguliers/inscrits tardifs".

*a. Effectifs observés :*

	Réguliers précoces	Irréguliers/inscrits tardifs	Total
<b>Même quartier</b>	56	20	76
<b>Même commune</b>	9	7	16
<b>Autre commune</b>	17	10	27
<b>Total</b>	82	37	119

Non-réponse : 1

*b. Effectifs théoriques :*

	Réguliers précoces	Irréguliers/inscrits tardifs	Total
<b>Même quartier</b>	52	24	76
<b>Même commune</b>	11	5	16
<b>Autre commune</b>	19	8	27
<b>Total</b>	82	37	119

Non-réponse : 1

*c. Analyse :*

On observe une surreprésentation des enfants réguliers précoces pour ceux qui vont à l'école dans leur quartier, soit 56 situations observées pour 52 attendues. Notons également que les enfants réguliers précoces sont légèrement sous-représentés pour ceux qui vont dans une école de leur commune ou d'une autre commune. Une tendance émerge donc, liant la proximité à la fréquentation scolaire.

Cependant, nous l'avions déjà noté, le nombre d'enfants ayant été dans une école maternelle en-dehors de leur commune est relativement important. Nous pouvons donc nous interroger à propos de ces 27 enfants : se singularisent-ils des autres enfants et si oui, par quelle(s) dimension(s) ? Parmi ceux-ci, nous observons qu'un tiers, soit neuf enfants n'habitent pas la Région bruxelloise (alors que 16 parmi les 131 répondants n'y habitent pas) dont cinq habitent une commune flamande, un une commune à facilité et trois une commune francophone ; nous observons également que deux tiers (20 enfants) ont les deux parents qui travaillent ; et que sept vivent dans un ménage dont le salaire mensuel est supérieur à 3000€ (alors que seulement 17 ménages des 131 ont un tel salaire).

Il semblerait donc que ces enfants se distinguent par leur éloignement de la Région bruxelloise, par une part importante de parents ayant un emploi et enfin, par un niveau de revenu légèrement plus élevé. Une part importante de ces 27 enfants semble se déplacer pour se rendre à l'école dans le but de bénéficier d'un enseignement francophone.

## FREQUENTATION ET CAPACITÉ D'ACCUEIL RELATIVE

Cette analyse concerne, cette fois, le dernier facteur influençant, selon nos hypothèses, la fréquentation de l'école maternelle : l'offre. Nous nous centrons ici sur la capacité d'accueil relative, soit le rapport entre le nombre de places dans les écoles maternelles et le nombre d'enfants bruxellois âgés de deux ans et demi à six ans. L'IBSA, l'Institut bruxellois de statistiques et d'analyse, a classé les communes bruxelloises selon leur capacité d'accueil relative, mettant en évidence trois types de communes : celles spécialisées dans l'école maternelle, celles en déficit et celles en déficit sévère d'écoles maternelles. Bien entendu, ce classement concerne l'année 2007-2008, année pendant laquelle les enfants concernés par notre questionnaire étaient en âge d'école maternelle. Parmi les écoles représentées dans notre échantillon, six se trouvent dans des communes spécialisées et six dans des communes en déficit sévère.

Pour cette analyse, nous ne prenons en compte que les enfants ayant été à l'école maternelle dans leur commune, prendre les autres enfants en considération n'aurait pas de sens.

Nous nous posons ici la question suivante : la fréquentation de l'école maternelle est-elle influencée par la capacité d'accueil relative de la commune dans laquelle vit l'enfant ?

*a. Effectifs observés :*

	<b>Réguliers précoces</b>	<b>Irréguliers/inscrits tardifs</b>	<b>Total</b>
<b>Commune spécialisée dans l'école maternelle</b>	32	11	43
<b>Commune en déficit sévère d'écoles maternelles</b>	33	16	49
<b>Total</b>	65	27	92

Onze enfants n'ont pas été à l'école maternelle ; un y a été mais n'a pas fourni de réponse à la question " A-t-il été dans une école de votre commune ?" et 27 ont été à l'école maternelle dans une commune différente de la leur.

*b. Effectifs théoriques :*

	<b>Réguliers précoces</b>	<b>Irréguliers/inscrits tardifs</b>	<b>Total</b>
<b>Commune spécialisée dans l'école maternelle</b>	30	13	43
<b>Commune en déficit sévère d'écoles maternelles</b>	35	14	49
<b>Total</b>	65	27	92

*c. Analyse :*

Les données telles que nous les avons observées sont très proches des données auxquelles nous devons nous attendre théoriquement. Ainsi, ces deux variables sont très peu, voir pas du tout liées entre elles.

Il serait intéressant de se poser la question suivante : les onze enfants n'ayant pas été à l'école maternelle résident-ils dans des communes spécialisées, en déficit ou en déficit sévère d'écoles maternelles ? Malheureusement, nous ne pouvons répondre à cette question. En effet, le seul moyen permettant de savoir dans quelle commune habite un enfant est de comparer la question "En deuxième maternelle, votre enfant allait-il dans une école de votre commune ?" avec la commune dans laquelle se trouve l'école. Or, seuls les parents ayant inscrits leur enfant à l'école maternelle ont répondu à cette question. Il est donc impossible d'obtenir l'information voulue pour les onze enfants précités.

## FRÉQUENTATION ET ORIGINE DES PARENTS

Les deux derniers tableaux s'attardent plus particulièrement sur les caractéristiques propres aux parents des enfants interrogés. Ici, nous nous centrons sur l'origine de ces derniers. Dans la première partie du présent rapport, nous avons en effet abordé la question du risque transculturel auquel sont confrontés les enfants de migrants. Nous aimerions tester si une relation quelconque existe entre l'origine des parents interrogés et la fréquentation scolaire de leur enfant.

Rappelons que par couples mixtes, nous comprenons les couples liant deux personnes appartenant à deux groupes différents (belges, européens ou extra-européens).

*a. Effectifs observés :*

	Réguliers précoces	Irréguliers/inscrits tardifs	Non inscrits	Total
<b>Deux parents belges</b>	17	8	1	26
<b>Deux parents européens</b>	8	3	2	13
<b>Deux parents extra-européens</b>	34	14	5	53
<b>Couples mixtes</b>	22	9	2	33
<b>Total</b>	81	34	10	125

Non-réponses : 6

*b. Effectifs théoriques :*

	Réguliers précoces	Irréguliers/inscrits tardifs	Non inscrits	Total
<b>Deux parents belges</b>	17	7	2	26
<b>Deux parents européens</b>	9	3	1	13
<b>Deux parents extra-européens</b>	34	15	4	53
<b>Couples mixtes</b>	21	9	3	33
<b>Total</b>	81	34	10	125

*c. Analyse :*

Ces deux tableaux mettent en évidence la proximité entre les données observées et celles prévues d'un point de vue théorique. La probabilité qu'il existe un lien entre l'origine des parents et la fréquentation de l'école maternelle des enfants est ainsi réduite.

## FRÉQUENTATION ET LANGUE PARLÉE À LA MAISON

Enfin, la dernière analyse concerne la langue parlée à la maison : celle-ci a-t-elle un impact sur la fréquentation scolaire des enfants ?

*a. Effectifs observés :*

	Réguliers précoces	Irréguliers/inscrits tardifs	Non inscrits	Total
<b>Français</b>	33	16	2	51
<b>Français et une autre langue</b>	44	13	3	60
<b>Uniquement une autre langue</b>	6	8	5	19
<b>Total</b>	83	37	10	130

Non-réponse : 1

*b. Effectifs théoriques :*

	Réguliers précoces	Irréguliers/inscrits tardifs	Non inscrits	Total
<b>Français</b>	33	14	4	51
<b>Français et une autre langue</b>	38	17	5	60
<b>Uniquement une autre langue</b>	12	6	1	19
<b>Total</b>	83	37	10	130

Non-réponse : 1

*c. Analyse :*

La situation observée des enfants parlant uniquement le français chez eux est relativement similaire à la situation théorique sous-tendant une indépendance entre les deux variables. Cependant, il en est autrement concernant les enfants parlant le français et une autre langue ainsi que les enfants parlant uniquement une autre langue. Ainsi, nous observons plus

d'enfants réguliers précoces parlant français et une autre langue que prévu en situation théorique. Mais par ailleurs, nous observons deux fois moins d'enfants réguliers précoces parlant uniquement une autre langue que ce qui est attendu en situation d'indépendance.

Une tendance se dégage donc, liant la langue parlée à la maison et la fréquentation scolaire.

## CONCLUSION

Tout comme nous l'avions supposé, la grande majorité des enfants dont les parents ont répondu à notre enquête ont été à l'école maternelle - insistons sur le fait que nos données ne concernent qu'une partie de la population bruxelloise. La majorité de ces derniers ont été des élèves réguliers et précoces. Cependant, une part trop importante pour être négligée a été à l'école maternelle mais de manière tardive ou irrégulière. D'autres encore n'y sont pas du tout allés.

En ce qui concerne leur réussite scolaire, bien que près de trois quart des enfants des répondants soient à l'heure et aient réalisé un parcours sans faute, un quart d'entre eux accuse du retard. Nous l'avons montré, **la fréquentation de l'école maternelle aurait un lien avec la ponctualité scolaire dans l'enseignement primaire**<sup>29</sup>.

Notre analyse nous a permis de confirmer certaines de nos hypothèses et d'en infirmer d'autres. Ainsi, nous pouvons affirmer que deux variables agissent sur la fréquentation de l'école maternelle.

- L'effet de proximité : **les enfants allant dans une école maternelle de leur quartier auraient davantage tendance à être réguliers.** Toutefois, nous avons vu que, contrairement à ce que nous avons postulé, **l'effet de proximité ne détermine pas le choix de l'école maternelle.**
- **La langue parlée à la maison : les enfants ne parlant pas le Français chez eux - ceux-ci représentent près de 15% des répondants - sont plus nombreux à ne pas aller à l'école maternelle ou ont tendance à y être moins réguliers.**

Quant aux hypothèses infirmées par l'analyse statistique, elles sont au nombre de quatre. En effet, la fréquentation de l'école maternelle ne serait ni en relation avec la situation conjugale des parents, ni avec l'intérêt qu'ils portent à l'école maternelle – nous faisons ici référence à leur opinion – ni non plus avec leur pays d'origine ou avec la capacité d'accueil de leur commune.

---

29. Rappelons que notre analyse statistique met en évidence des tendances générales.

La question de l'activité professionnelle des parents semble, quant à elle, ambiguë : étonnamment, nos observations des enfants réguliers précoces dont les deux parents travaillent sont sous-représentées par rapport à la situation attendue d'une part, et nous observons, d'autre part, davantage d'enfants réguliers précoces dont le papa travaille seul qu'attendu.

Notre étude permet également de mettre en perspective la question de l'abaissement de la scolarité obligatoire à cinq ans. Cet abaissement paraît nécessaire et urgent pour augmenter les chances de réussite des enfants dans leur scolarité : en effet, nous montrons le lien entre la fréquentation de l'école maternelle et la réussite scolaire. Toutefois, cette condition légale est nécessaire mais insuffisante : **notre étude donne à penser qu'il convient que l'institution scolaire aille à la rencontre des familles qui ne parlent pas du tout le Français à la maison.** L'école peut et doit agir en faveur de l'abaissement du "risque transculturel" énoncé et dénoncé par Marie-Rose Moro, citée au début de notre travail : la fréquentation de l'école maternelle ne doit pas ou plus contribuer à la disparition des références culturelles des familles concernées. Aller à la rencontre de ces familles, c'est probablement sortir des murs des établissements scolaires dans une démarche proactive. **L'alliance des écoles, des associations de quartier et des consultations ONE (très fréquentées !) est une piste d'action.**

**Notre plaidoyer en faveur de l'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire ne doit pas non plus être compris comme une prime ou un incitant à la scolarisation de la petite enfance, bien au contraire.** Nous pensons plutôt que c'est l'institution scolaire qui a à apprendre des milieux d'accueil (crèches, maisons vertes de Dolto, lieux d'accueil et d'animation des enfants en dehors du cadre scolaire,...) pour développer la fonction culturelle et la mission de socialisation qui lui sont assignées : rien de durable ne se construit (plus) dans la rupture entre les milieux de vie des enfants. Dans le même sens, les résultats des élèves finlandais aux tests PISA montrent qu'**il n'y a rien à gagner aux apprentissages précoces : c'est bien les activités créatrices et l'expression de soi qu'il convient de cibler, dans une perspective du "vivre ensemble".** A l'école maternelle, l'enfant prime encore l'élève.

**La démographie bruxelloise impose la création de nouvelles et nombreuses écoles sur le territoire de la Région: l'urgence ne doit pas occulter la bonne méthode.** Notre étude montre que la proximité détermine peu (ou moins que prévu) le choix de l'école maternelle: nous postulons que la recherche de la "qualité" tend à dominer l'inscription et la fréquentation scolaires, et cela dès le plus jeune âge. Une approche "technocratique" qui consisterait à programmer des investissements en ne tenant compte que des densités d'enfants est vouée à l'échec. **Nous préconisons une approche "démocratique" qui consiste à associer les familles à la création d'écoles, à la manière des contrats de quartier initiés par la Région de Bruxelles-Capitale :** l'usage rationnel des moyens publics mais également la qualité de l'enseignement et le bien-être des enfants paraissent avoir tout à y gagner... sans oublier la

proximité voulue qui contribuera alors à la mobilité durable souhaitée par la Région dans son PRDD <sup>30</sup>.

---

30. Plan régional de développement durable.

# BIBLIOGRAPHIE

## G. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CERE, *La crèche, l'école maternelle et l'enseignement primaire. Les leçons d'un sondage exploratoire*, juillet 2010.

CERE, *Les conditions d'enfance en Région de Bruxelles-Capitale. Indicateurs relatifs à la petite enfance et aux familles*, mars 2007.

Commission européenne, Education formation jeunesse, *L'importance de l'éducation préscolaire dans l'Union européenne. Un état de la question*, Etudes n°6, Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 1995.

DAUTREBANDE V., *L'école obligatoire à 5 ans. Solution contre l'échec scolaire et facteur d'intégration sociale ?*, Analyse de l'Union des Fédérations des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique, Bruxelles, 2008.

DEBOOSERE P., EGGERICKX T., VAN HECKE E., WAYENS B., *Etats généraux de Bruxelles. La population bruxelloise, un éclairage démographique*, Brussels Studies, Note de synthèse n°3, 12 janvier 2009.

DEMEUSE M., *La politique de discrimination positive en Communauté française de Belgique : une méthode d'attribution des moyens supplémentaires basée sur des indicateurs objectifs*, Cahiers du Service de Pédagogie expérimentale – Université de Liège, janvier 2000.

de SINGLY F., *L'enquête et ses méthodes. Le questionnaire*, Armand Colin, 2008.

Direction générale Emploi et marché du travail, *L'immigration en Belgique, effectifs, mouvements et marché du travail. Rapport 2009*, Bruxelles, octobre 2009.

DR. ALTAY MANCO A., *La scolarité des enfants issus de l'immigration turque et maghrébine en Belgique francophone*, Publication de l'Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations, 2000.

ETNIC, *Statistiques de l'enseignement de plein exercice et budget des dépenses d'enseignement. Annuaire 2007-2008. Volume I*, 2009.

IBSA, *La région de Bruxelles-Capitale en chiffres*, Mini-Bru, 2009.

IBSA, *Les cahiers de l'IBSA n°2. Impact de l'essor démographique sur la population scolaire en Région de Bruxelles-Capitale*, juin 2010.

INS, *Statistiques fiscales - revenus 2002, déclaration 2003-* in CERE, *Les conditions d'enfance en Région de Bruxelles Capitale. Indicateurs relatifs à la petite enfance et aux familles*, mars 2007.

MANGEZ É., JOSEPH M., DELVAUX B., *Les familles défavorisées à l'épreuve de l'école maternelle*. Collaboration, lutte, repli, soumission, Ouvrages du Cerisis, 2002.

Ministère de la Communauté française de Belgique/Etnic, *Implantations et effectifs scolaires en discrimination positive*, 2007.

MORO MR, *Psychothérapie transculturelle des enfants de migrants*, Paris, 1998.

Observatoire de la santé et du social, *Atlas de la santé et du social. Bruxelles-Capitale 2006*, Commission communautaire commune, Bruxelles, 2006.

OCDE, *Regards sur l'éducation 2008*, 2008.

OCDE, *Regards sur l'éducation 2009*, 2009.

SPP intégration sociale, ORBEm, SPf Sécurité sociale au 01/01/2004, in CERE, *Les conditions d'enfance en Région de Bruxelles Capitale. Indicateurs relatifs à la petite enfance et aux familles*, mars 2007.

ULB-IGEAT et Observatoire de la Santé et du Social, *Analyse des statistiques locales*, Edition 1/2001.

Union des Fédérations des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique, *L'école obligatoire à 5 ans. Solution contre l'échec scolaire et facteur d'intégration sociale ?*, Analyse UFAPEC 2008.

## H. SITES INTERNET

La Région de Bruxelles-Capitale : [www.bruxelles.irisnet.be](http://www.bruxelles.irisnet.be)

La ville de Bruxelles : [www.bruxelles.be](http://www.bruxelles.be)

Localisation bruxelloise : <http://geowebgis.irisnet.be/webgis>

Monitoring des quartiers : <http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be>

# ANNEXES

## I. QUESTIONNAIRE

Chers parents,

Merci pour votre participation à ce questionnaire.

Celui-ci nous permettra de :

- connaître votre opinion à propos de l'école maternelle,
- comprendre les raisons vous poussant à y inscrire ou non vos enfants,
- savoir quelles écoles fréquentent les enfants (école de leur quartier, leur commune ?)

Votre participation à cette enquête nous éclairera et nous permettra, par la suite, d'émettre des propositions pour améliorer la scolarité maternelle.

Vos réponses restent anonymes. La confidentialité des données récoltées est pleinement garantie.

Si vous désirez en savoir plus à propos de cette enquête, vous pouvez contacter :

Sarah Bay

Tél : 02/ 333 46 11

Adresse mail : [sbay@cere-asbl.be](mailto:sbay@cere-asbl.be)

CERE, 144 Chaussée de Charleroi, 1060 Bruxelles

Cette enquête est menée par le Centre d'expertise et de ressources pour l'enfance  
<http://www.cere-asbl.be>

avec le soutien de la Communauté française.

**1. Habitez-vous la Région de Bruxelles ?**

- Oui
- Non

Si vous avez répondu NON :

**Quel est le code postal de votre commune ?**

-----

**2. Avez-vous inscrit votre enfant à l'école maternelle ?**

- Oui
- Non

Si vous avez répondu NON : passez à la question 3.

Si vous avez répondu OUI :

**A quel âge a-t-il commencé l'école maternelle ?**

- 2 ans et demi
- 3 ans
- 4 ans
- 5 ans

**En première maternelle, votre enfant allait à l'école :**

- Régulièrement (la moitié du temps au moins)
- Irrégulièrement
- Pas du tout

**En deuxième maternelle, votre enfant allait à l'école :**

- Régulièrement (la moitié du temps au moins)
- Irrégulièrement
- Pas du tout

**Dans une école de votre commune ?**

- Oui
- Non

**Dans une école de votre quartier ?**

- Oui
- Non

**En troisième maternelle, votre enfant allait à l'école :**

- Régulièrement (la moitié du temps au moins)
- Irrégulièrement
- Pas du tout

**Votre enfant est-il actuellement dans la même école qu'en troisième maternelle ?**

- Oui
- Non

**Si non, quel est le code postal de la commune dans laquelle il était inscrit en troisième maternelle ?**

-----

**3. En quelle année est né votre enfant ?**

- 2000
  - 2001
  - 2002
  - 2003

**4. Pour votre enfant, vous pensez que l'école maternelle est :**

- Très importante
- Importante
- Peu importante
- Pas du tout importante

**5. Depuis sa naissance, votre enfant a-t-il participé à des activités de votre quartier (activités sportives, plaines de jeux, ateliers, stages, ...) ?**

- Oui
- Non

**6. Depuis la naissance de votre enfant, avez-vous eu recours à un de services suivants? (Cochez la ou les case(s) qui vous concernent)**

	Dans votre quartier	En-dehors de votre quartier
U ne consultation ONE		
U n cours d'alphabétisation		
U n cours de langue		
U n autre cours		
U ne formation professionnelle		

## 7. Origine, formation, emploi :

	Le papa de l'enfant	La maman de l'enfant
Quel est votre pays d'origine ?	<input type="checkbox"/> Belgique <input type="checkbox"/> Un pays européen <input type="checkbox"/> Autre : .....	<input type="checkbox"/> Belgique <input type="checkbox"/> Un pays européen <input type="checkbox"/> Autre : .....
Quel est votre plus haut niveau de formation ?	<input type="checkbox"/> Primaire <input type="checkbox"/> Secondaire <input type="checkbox"/> Supérieur	<input type="checkbox"/> Primaire <input type="checkbox"/> Secondaire <input type="checkbox"/> Supérieur
Quand votre enfant est entré à l'école maternelle, aviez-vous un emploi ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

## 8. Un des deux parents de l'enfant exerce-t-il une profession liée au domaine de la formation (instituteur, professeur, formateur, éducateur, puéricultrice ou autre) ?

- Oui
- Non

## 9. L'enfant vit :

- Avec son papa et sa maman
- Avec sa maman
- Avec son papa
- Autre

## 10. Pour les mamans sans emploi : Laquelle de ces propositions correspond le mieux à votre situation ?

- Je pense que c'est mieux pour mon/mes enfant(s) de rester avec lui/eux plutôt que de travailler à l'extérieur.
- Je n'ai pas trouvé d'emploi qui me laisse le temps de m'occuper aussi de mon/mes enfant(s).
- Je ne trouve pas d'emploi mais je cherche activement.
- Autre : .....

## 11. A la maison, quelle(s) langue(s) parlez-vous ? (plusieurs réponses possibles)

- Le français
- Le néerlandais
- L'anglais
- Une autre langue européenne
- Une langue non-européenne

## 12. Pour vivre, votre ménage a :

- Moins de 1000 euros par mois

- Entre 1000 et 2000 euros par mois
- Entre 2000 et 3000 euros par mois
- Plus de 3000 euros par mois

**13. Accepteriez-vous de rencontrer le chercheur ?**

- Oui → Alors, complétez le talon ci-joint<sup>31</sup>
- Non

**14. Souhaitez-vous être tenu au courant des résultats de l'enquête ?**

- Oui → Alors, complétez le talon ci-joint<sup>1</sup>
- Non

---

<sup>31</sup>Vous pouvez détacher le talon et le remettre séparément de votre questionnaire.

Talon à remplir

- Si vous acceptez de rencontrer le chercheur.
- Si vous souhaitez être tenu au courant des résultats de l'enquête.

Nom : .....

Prénom : .....

Numéro de téléphone : .....

Adresse e-mail : .....

Cochez la ou les case(s) qui correspond(ent) à votre choix :

J'accepte de rencontrer le chercheur

Je souhaite être tenu au courant des résultats de l'enquête